

TRESOR PUBLIC



ÉCONOMIE ET FINANCES ACTUALITÉS

SOMMAIRE

EDITORIAL

PRESENTATION DE LA DNTCP

Mission et Organisation Rappel historique sur le Trésor Public du Mali Equipe dirigeante

ACTUALITES DU TRESOR PUBLIC

Cérémonie de lancement du calendrier d'émissions de titres publics 2024 Participation de la DNTCP aux REMTP 2024 Cotonou Visites de courtoisie et de travail

ACTUALITES DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Cérémonie d'hommage aux partants à la retraite Remise d'insignes de décoration

FOCUS

Mobilisation des ressources sur le marché financier Calendrier d'emission de tittres Publics du Mali en 2024

DOSSIER

Le Mali vu par les agences de notation financière

La Rédaction

Directeur de Publication Siaka SAMAKE,

Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique

Président du Comité: El hadji Moustaphe A DOUMBIA,

Directeur National Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique

Vice-Président : Niarga KEITA,

Chef de Division Banques et Finances

Membres:

Elhadj Darhamane MAIGA,

Chef de la Cellule Informatique, Formation et perfectionnement

Alhousseyni Baba TOURE,

Chef de Division Comptabilité Publique

Bakaary COULIBALY,

Chef de Division Contrôle

Alaye KAREMBE,

Chef de Division Assurances

Aly Boubacar CISSE,

Chef de Division Suivi des Collectivités Territoriales et Organismes personnalisés

Ibrahim COULIBALY,

Agent Comptable Central du Trésor

Amadou CAMARA,

Receveur Général du District

Mahamadou Sekou KONE,

Payeur Général du Trésor

Mamadou NIANGADO,

Chef de Section Suivi des Banques et Etablissements Financiers/ Division Banques et Finances

Les Trésoriers Payeurs Régionaux (Points focaux).



Siège: Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique Hamdallaye-BAMAKO-ACI 2000 BP: 1887 Tél: 20 23 19 79/17 07/29 50 Fax: 20 22 58 66

20





RENCONTRE ANNUELLE DES SERVICES DU TRESOR 2024

Dates: 03 juin 2024 à l'Hôtel Radisson Collection et 04 Juin 2024 à la DNTCP

THEME:

« Le Trésor Public, au cœur de la transparence dans la gestion des finances publiques »

Editoria

Chers lecteurs, chers partenaires,

Les obligations de transparence et de redevabilité dans la gestion des finances publiques, édictées par l'axe 6 du Code de transparence dans la gestion des finances publiques approuvé par la Loi n°2013-031 du 11 juillet 2013, nous engagent à nous mobiliser pour faire face à l'accroissement des besoins d'information des décideurs publics, des citoyens et de nos partenaires.

Pour une institution comme « le Trésor Public », considérée parfois comme la « grande muette » des administrations publiques, en lien avec le dicton populaire « L'argent n'aime pas le bruit », cette exigence de communication revêt un caractère solennel.

En effet, en tant que service au cœur de la gestion comptable et financière des organismes publics (Etat, Collectivités Territoriales, Etablissements Publics Nationaux), le Trésor Public joue un rôle fondamental dans la collecte, la gestion et la répartition des ressources financières de l'État, d'une part et remplit son contrat moral vis-à-vis de ses usagers et des citoyens à travers son rôle de dernier verrou de la chaine de la dépense publique et de « gardien » de l'encaissement des ressources publiques.

En outre, grâce à son expertise financière, il contribue à la réalisation des missions de l'administration publique, en garantissant la pérennité des services publics et permettre en permanence le respect des engagements financiers de l'État en temps voulu.

Dans un contexte économique en constante évolution, marqué par la rareté des ressources et la multiplicité des besoins, la parole du « Trésor Public » compte et cela à juste titre. C'est pourquoi, notre administration a choisi de s'ouvrir davantage en renforçant sa communication à l'endroit des citoyens, des autres administrations publiques, des usagers et de son vaste réseau de comptables publics.

Quoi de mieux pour cela qu'une revue que nous appellerons désormais « La Revue du Trésor Public » pour incarner ce nouveau paradigme dans la gestion des finances publiques de l'Etat au moment où le Trésor amorce de profondes mutations organisationnelles et institutionnelles afin d'adapter son offre de service aux réalités du moment ainsi qu'aux attentes fortes du citoyen nouveau qu'inspire le « Mali Kura ». Une revue qui se veut le reflet et le creuset de la diversité de nos métiers, qui promeut l'excellence mais également sert de trait d'union entre le Trésor Public (donc les acteurs métiers!) et ses clients et partenaires, à tous égards, sur l'ensemble du territoire national

Siaka SAMAKE

Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique



De plus, « La Revue du Trésor Public » vise à améliorer la communication interne au sein du réseau du Trésor et à renforcer le dispositif d'information et d'échange entre la DNTCP et les autres acteurs impliqués dans la gestion et le contrôle des finances publiques.

En tant que service transversal, le Trésor participe à l'élaboration et à l'exécution du Budget de l'Etat, assure la gestion de la trésorerie, la tenue et la reddition des comptes de l'Etat. Aussi, la modernisation et la digitalisation des procédures, des outils et des métiers sont des leviers majeurs pour l'atteinte des objectifs assignés au Trésor Public dont vous découvrirez ici un pan de leur étendue.

En prenant appui sur les avancées technologiques, le Trésor adapte ses méthodes de travail pour optimiser la gestion de la trésorerie publique et simplifier la vie aux citoyens dans leurs interactions avec les services techniques. L'objectif ultime étant de répondre aux attentes des citoyens et de renforcer la confiance dans l'action publique. En outre, par son expertise et son engagement, le Trésor participe activement au développement socioéconomique de notre pays.

Dans ce numéro, le lecteur aura à sa disposition, d'une part une vue d'ensemble des métiers et des actualités du Trésor, du département des Finances et celles relatives à l'environnement des finances publiques et le calendrier d'émissions des titres publics du Mali au titre de 2024, d'autre part.

Enfin, à l'entame de la nouvelle année, je souhaite une bonne année, santé et succès à tout le personnel en prise avec les nombreux défis qui frappent aux portes de notre maison commune. Face aux nombreuses sollicitations, j'engage tous à agir avec rigueur, professionnalisme et éthique, socles d'une gestion transparente et efficace des finances publiques.

Bonne lecture!

PRESENTATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (DNTCP)

Le Trésor Public du Mali a été créé en 1960 avant d'être érigé en Direction Nationale du Trésor, des Banques et des Assurances (DNTBA) en 1967. Cette direction a connu plusieurs réformes. En 1973, la DNTBA a été érigée en Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprenant des Services Extérieurs, en l'occurrence l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT). En mars 1981, suite à une réorganisation des services comptables, la Recette Générale du District (RGD) a été créée. En 1992, les missions de la DNTCP ont été redéfinies avec la création de la Paierie Générale du Trésor (PGT), qui s'est vue confiée une partie des missions de l'ACCT. Les textes actuels de création, d'organisation et de fonctionnement de la DNTCP ont été adoptés en 2002.

1. CREATION ET MISSIONS

Sous sa forme actuelle, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) est un service central du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle est créée par l'Ordonnance N°02-030 du 04 mars 2002. Elle dispose de services déconcentrés sur l'étendue du territoire national.

La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a pour missions :

- l'exécution de la phase comptable du Budget des organismes publics et para-publics ;
- la gestion de la trésorerie publique et la gestion comptable du portefeuille de l'État,
- la contribution à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique fi nancière et monétaire de l'État,
- le suivi, la mise en œuvre et l'élaboration de la politique de l'État en matière d'assurance.

- La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a pour missions :
- l'exécution de la phase comptable du Budget des organismes publics et para-publics ;
- la gestion de la trésorerie publique et la gestion comptable du portefeuille de l'État,
- la contribution à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique financière et monétaire de l'État,
- le suivi, la mise en œuvre et l'élaboration de la politique de l'État en matière d'assurance.

La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a pour missions :

- l'exécution de la phase comptable du Budget des organismes publics et para-publics ;
- la gestion de la trésorerie publique et la gestion comptable du portefeuille de l'État,
- la contribution à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique financière et monétaire de l'État,
- le suivi, la mise en œuvre et l'élaboration de la politique de l'État en matière d'assurance.

La DNTCP est organisée en cinq (5) Divisions et une (1) Cellule au niveau central , en trois (3) Services rattachés, quinze (15) Trésoreries Régionales et quatre-vingt-onze (91) Recettes Perceptions au niveau déconcentré.

ORGANISATION NIVEAU CENTRAL

Au niveau central, la DNTCP comprend les Divisions, Cellule et services rattachés :

La Cellule Informatique, Formation et Perfectionnement

Elle est placée en staff auprès de la Direction et est dirigée par un Chef de Cellule qui a rang de chef de division de service central et qui est nommé par arrêté du ministre chargée de finances

Elle est chargée de :

- étudier, élaborer et mettre en œuvre les programmes et projets d'informatisation des Services du Trésor;
- élaborer les cahiers de charges des différentes applications et des formations y afférentes avec les services utilisateurs ;
- suivre l'entretien, la maintenance du matériel informatique et les applications informatiques ;
- élaborer et mettre en œuvre les programmes de formation et de perfectionnement;
- élaborer les documents et manuels de formations ;
- gérer la documentation

La Division Banques et Finances

La Division Banques et Finances comprend quatre (4) sections. :

 la Section Analyse Macro-économique et Monétaire

PRÉSENTATION DNTCP

- la section Suivi des Banques et Établissements Financiers;
- la Section Relations Financières Extérieures;
- la Section Suivi du Marché Financier.

Elle est chargée de :

- suivre et harmoniser toutes les activités financières, monétaires et bancaires de l'État;
- exploiter les documents statistiques afférents aux activités financières, monétaires et bancaires de l'État;
- participer à l'élaboration de la balance de paiement et de la réglementation bancaire;
- appliquer et contrôler la réglementation de change;
- participer à la recherche du financement des opérations de l'État.

La Division Assurances

La Division Assurances comprend trois sections:

- la Section Réglementation et Formation;
- la Section Contrôle du Marché;
- la Section Sinistres et contentieux.

Elle est chargée de

- élaborer la réglementation et contrôler le secteur des Assurances;
- entretenir les relations avec les organismes étrangers du secteur La Division Comptabilité Pubdes assurances;
- organiser la formation dans le domaine des assurances en rapport avec les compagnies d'assurance dans le cadre des activités de l'Institut Internationale de Yaoundé, conformément au Code la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) ;
- assurer les véhicules de l'État;
- analyser les dossiers des sinistres et suivre les contentieux relatifs aux accidents causés par les véhicules de l'État.

La Division Contrôle

La Division Contrôle comprend trois sections:

- la Section Vérification de la Gestion des Comptables Publics
- la Section Contrôle et Suivi des Comptes de Gestion;
- la Section contrôle interne et de l'audit.

Elle est chargée de :

- organiser et mettre en œuvre les programmes périodiques de vérification des postes comptables;
- suivre l'activité, surveiller et procéder à l'évaluation du fonctionnement et de l'audit des services et postes comptables;
- étudier les anomalies et dysfonctionnement apparaissant au niveau des procédures mises en œuvre dans le réseau du Trésor.
- mettre en état d'examen les comptes de gestion en vue de leur transmission à la Section des Comptes de la Cour Suprême.
- organiser et mettre en œuvre le contrôle interne et l'audit au sein des services
- organiser et superviser le contrôle interne dans le réseau du Trésor.

lique

La Division Comptabilité Publique comprend deux sections:

- la Section Législation et Contentieux;
- la Section Comptabilité.
- Elle est chargée de :
- définir les règles juridiques d'exécution et de contrôle des opérations financières ;
- définir les règles techniques de passation des écritures et de tenues des comptes des services et organismes publics et parapublics.

La Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés.

Cette division comprend deux (2) sections:

- la Section Suivi des Collectivités Territoriales;
- la Section Suivi des Organismes Personnalisés.

Elle est chargée de :

- suivre l'exécution des opérations financières des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés et élaborer les procédures comptables qui les régissent;
- collecter les informations relatives à l'activité financière des Collectivités Territoriales et élaborer les statistiques correspondantes;
- appuyer techniquement les gestionnaires des fonds des Collectivités Territoriales;
- participer aux travaux du Comité National des Finances Locales.

2.2. LES SERVICES RATTACHES: L'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT)

L'ACCT a été créée par l'Ordonnance N°02-030/P-RM du 04 mars 2002. Le Décret N°02-128/P-RM du 15 mars 2002 fixe les modalités de son organisation et de son fonctionnement.

L'ACCT a pour mission:

- la centralisation et la vérification des documents et situations des comptables supérieurs ;
- la production et le contrôle des documents périodiques et définitifs en vue de l'établissement de diverses statistiques et de comptes généraux;
- l'élaboration des plans prévisionnels de trésorerie;
- le suivi et le compte rendu de l'exécution du plan de trésorerie;
- l'exécution des opérations des recettes et des dépenses ordonnancées par les correspondants du trésor, et toutes autres opérations assignées par l'ordonnateur principal;

PRÉSENTATION DNTCP

- l'établissement des états financiers de l'Etat, du compte général de l'État, du tableau de concordance et du projet de loi de règlement;
- la tenue de la comptabilité auxiliaire et générale du poste ;
- la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiés à l'État.
- la mise en œuvre du contrôle interne au sein de ses services

La Paierie Générale du Trésor (PGT)

La PGT a été créée par l'Ordonnance N° 02 - 032/P- RM du 04 mars 2002. Le Décret N°02- 130 /P-RM du 15 mars 2002 fixe les modalités de son organisation et de son fonctionnement.

La PGT a pour mission:

- l'exécution des dépenses ordonnancées et sans ordonnancement préalable des ordonnateurs principaux, des ordonnateurs secondaires ministériels du budget national;
- l'exécution des recettes et des dépenses des comptes spéciaux ;
- la centralisation et l'intégration des opérations des postes comptables des représentations diplomatiques et consulaires.
- la mise en œuvre du contrôle interne au sein de ses services.

La Recette Générale du District (RGD)

La RGD a été créée par l'Ordonnance N°02 - 033 /P-RM du 04 mars 2002. Le décret N°02- 129 /P-RM du 15 mars 2002 fixe les modalités de son organisation et de son fonctionnement

La RGD a pour mission:

- la prise en charge comptable des titres de perception d'impôts, de taxes et de produits divers du budget national et du budget régional du District dont elle est comptable assignataire. Elle retrace en outre dans sa comptabilité les titres de perception dont la prise en charge et le recouvrement sont assurés par les comptables des administrations financières;

- l'encaissement et le contrôle des recouvrements effectués au niveau des administrations financières et des régies de recettes instituées auprès des départements ministériels.
- la centralisation des opérations des receveurs-percepteurs, des receveurs des administrations financières, des régisseurs de recettes des départements ministériels.
- la mise en œuvre du contrôle interne et de l'audit au sein de ses services

2.2 AU NIVEAU REGIONAL ET SUBREGIONAL

Les Trésoreries Régionales (TR)

Elles sont au nombre de quatorze (14) actuellement et sont respectivement à Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka, Taoudénit, Bougouni, Dioïla, Koutiala, Nioro du Sahel et Nara.

Les Trésoreries Régionales ont pour mission :

- l'exécution des dépenses ordonnancées et sans ordonnancement préalable des ordonnateurs secondaires du budget régional;
- l'exécution des recettes au titre du budget d'État;
- l'exécution comptable du budget des Collectivités Territoriales et des Organismes Publics, régionaux
- la centralisation et l'intégration des opérations des recette-perceptions rattachées
- la mise en œuvre du contrôle interne au sein de ses services.

Les Recettes-Perceptions (RP)

Elles sont au nombre de quatre-vingt-onze (91).

Les Recettes-perceptions ont pour mission

- l'exécution des opérations financières de l'État qui leur sont confiées
- l'exécution des opérations des collectivités de leurs circonscriptions financières. En conséquence, il constate l'imputation définitive des opérations relatives à l'exécution du budget des collectivités, et en justifie au juge des comptes par présentation d'un compte de gestion
- la tenue des registres auxiliaire de comptabilité
- la mise en œuvre du contrôle interne au sein de leurs services.

RAPPEL HISTORIQUE DU TRÉSOR

Le Trésor Malien, conçu au départ comme partie intégrante du système français est resté longtemps confiné dans ses tâches traditionnelles d'exécutant du budget et de caissier de l'Etat.

Il faut cependant dire que malgré quelques imperfections, un certain nombre de réformes plus ou moins significatives ont été introduites, notamment à partir de 1973 avec la création d'une Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de l'Agence Comptable Centrale et des Trésoreries régionales.

Ainsi, le Trésor Malien, conçu et organisé au départ à l'image du trésor français dont il est encore largement tributaire, est de nos jours en pleine mutation et nous espérons que les différentes réformes déjà intervenues et à introduire nous doterons dans un avenir très proche d'une institution apte à répondre aux impératifs et aux exigences de notre économie nationale.

Le visage de la comptabilité publique au Mali a sans doute davantage changé au cours de ces deux dernières décennies qu'il ne l'avait fait au cours des vingt années qui ont suivi l'indépendance en 1960.

La comptabilité de l'Etat, qui n'a pas échappé à l'inéluctable loi de l'évolution, est, de nos jours, passée de la conception de la comptabilité « moyen de contrôle », à celle de la comptabilité « moyen d'information » nécessaire à l'Etat moderne. Néanmoins, la comptabilité ayant d'une manière générale, le triple but de contrôler, de garder la mémoire et de renseigner, c'est surtout ce dernier objectif dont se préoccupèrent davantage les autorités financières face à la diversité et à la complexité des activités de l'Etat moderne, ceci, bien entendu, après que les deux premiers eurent été atteints.

La suite va nous montrer que l'évolution de la comptabilité de l'Etat a procédé de l'instauration progressive de règles diverses et complémentaires dans la transcription des opérations financières de l'Etat, et qui sont devenues ainsi, les règles traditionnelles de la comptabilité publique.

Mais ce changement ne s'est pas opéré brusquement, à une époque précise. C'est pour cette raison que nous allons essayer de présenter ici l'histoire du Trésor malien en deux étapes : D'abord l'organisation des services du Trésor avant l'indépendance, ensuite, après l'indépendance et jusqu'à la période récente qui a vu la mise en place des structures actuelles.

Avant L'indépendance

L'histoire de comptabilité de l'Etat au dans comme plupart des pays Africains commence pas seulement avec phénomène de colonisation. En effet, les récits de la période anté-coloniale ainsi que les différents « Tariks » nous enseignent que, sur un modèle différent, il est vrai, a existé et s'est développée, dans royaumes et empires successifs une forme d'organisation l'autorité institutionnelle dans ses attributions financières.

Les tariks et autres récits de griots nous enseignent en particulier que sous les empereurs Soundiata (Manding) et Sony Ali Ber (Songhaï) par exemple, la cassette royale était gérée selon des techniques, des règles et des procédures dont l'ingéniosité était tout simplement admirable.

PRÉSENTATION DNTCP

Quant vers la fin du XIXè siècle débute au Mali la conquête coloniale, la France disposait déjà d'un système de comptabilité publique, connaissant un embryon de législation en la matière à travers notamment la loi du 25 mars 1817, modifiée et complétée en 1838 et 1859.

Ce dispositif législatif et réglementaire s'accomplira ensuite par le fameux décret du 31 mars 1862 dont les principes fondamentaux constituent, de nos jours encore, la charpente de l'édifice des finances publiques de type français.

En tant que colonie, le Soudan français était dirigé par un gouverneur assisté d'un Conseil disposant d'une administration au sein de laquelle le Trésor exécutait les opérations du budget de l'Etat et du service local à la fois. Mais la colonie ne possédait pas d'autonomie financière puisque les finances coloniales étaient rattachées au budget de la Métropole. L'année 1895 voit la création du premier regroupement de colonies en Afrique avec la constitution de ce qu'on appelait l'Afrique Occidentale Française (A.O.F), dirigée par un gouverneur général ayant siège à Dakar au Sénégal. Il a fallu attendre 1900 pour que la loi de finances unifie le statut financier des Territoires d'Outre - Mer, qui se voient accorder ainsi l'autonomie financière.

Le régime financier du 30 décembre 1912 viendra enfin couronner cette évolution législative et réglementaire, qui consacre aussi bien au niveau du territoire que du groupe de territoires, les grandes lignes de l'organisation des services du Trésor.

En ce qui concerne le groupe des territoires de l'A.O.F, les structures du Trésor étaient organisées pour exécuter le budget général.

En effet, le premier budget général de l'A.O.F a été mis en place par décret du 1er Octobre 1902. Il regroupait les dépenses d'intérêt commun notamment les dépenses civiles, les dépenses militaires étant prises en compte par le budget de la Métropole, dépenses d'intérêt commun gagées sur des recettes dont la nature était laissée à l'appréciation du Gouvernement Général.

Des budgets annexes ou comptes spéciaux pouvaient accompagner le budget général dont le Gouverneur était l'Ordonnateur. Le trésorier général en assurait l'exécution avec les comptables secondaires placés sous son autorité et dont il centralisait les écritures à son niveau. Le trésorier général était le chef hiérarchique de tous les comptables du Trésor de l'A.O.F qu'il représente auprès du Gouverneur Général.

Pendant ce temps au Soudan, dans l'exécution cohabitaient plusieurs catégories de budgets : budget de l'Etat, budget local, budgets annexes ou comptes spéciaux du Trésor. Le budget local du Soudan regroupait les dépenses d'intérêt local et les recettes autres que celles dévolues au Gouvernement général, notamment les droits indirects, les impôts directs. Le trésorier payeur général au niveau de la capitale se trouvait au sommet de la hiérarchie des comptables directs du trésor. Pour l'exécution de la loi de finances, il avait sous son autorité des comptables secondaires : les préposés du Trésor, appelés payeurs, qui étaient installés dans les chefs –lieux de circonscriptions et les agents spéciaux aux niveaux des cercles. Ils étaient chargés du recouvrement des impôts, revenus et produits locaux et du paiement des dépenses locales. Les agences spéciales étaient instituées par le Gouverneur sous réserve de l'approbation des Ministres des finances et des colonies. Les agents spéciaux dépendaient donc de l'autorité administrative et non du comptable. Les payeurs quant à eux, étaient nommés par arrêté du Gouverneur, sur proposition du Trésorier-Payeur, et sous la surveillance de ce dernier. Le Trésorier-Payeur était nommé par décret, sur proposition du Ministre des finances, après avis du Ministre des colonies.

En résumé, on peut retenir qu'au cours de cette période, la Trésorerie du Soudan, créée à l'image « du Trésor français », a fonctionné comme simple exécutant de la loi de finances, sa fonction la plus dynamique, celle de banquier de l'Etat, étant quelque peu tombée en « quenouille ». Cette période a été marquée par une certaine monotonie car elle n'a pas enregistré de grands changements ni dans les structures, ni dans les procédures comptables, réduites à leur plus simple expression. Nous sommes en effet encore à une époque où compte tenu du nombre très restreint des opérations et de leur extrême simplicité, un seul homme était capable de retenir de mémoire la presque totalité des comptes de la nomenclature. Cette dernière ne comportant à l'époque qu'une dizaine de comptes principaux à trois chiffres (100 à 109). Ensuite, pour chaque classe de comptes venaient les sous-comptes utiles à quatre chiffres et les comptes divisionnaires à cinq/six chiffres. Ils n'obéissent pas au système de la numérotation décimale. Il n'y avait ni comptes de transferts, ni comptabilisation de droits constatés, sauf pour les dépenses qui étaient prises en compte dès leur visa. Il n'y avait par conséquent pas, en fin de gestion, de résultat de type patrimonial.

Seul le solde d'exécution de la loi de finances était dégagé pour donner lieu soit à un découvert du Trésor, soit à un fonds de réserve.

Après l'Indépendance

Le service du Trésor a été créé par l'Ordonnance N°12/PG du 14 septembre 1960 portant création « d'un Trésor au Mali en République Soudanaise ».

Ce premier texte organique comportait sept (07) articles qui procèdent à la création du service, à la fixation de ses attributions et à la désignation du mode de nomination des comptables publics chargés de son fonctionnement. C'est ainsi en effet que :

L'article 2 : indiquait que : « Le service du Trésor du Mali assure l'exécution du budget du Mali, du budget de la République Soudanaise, des budgets des Collectivités secondaires et des Etablissements Publics.

Il peut être habilité à tenir des Comptes Spéciaux ouverts par arrêté du Ministre des finances ».

L'article 5, quant à lui, disposait que « Le Trésorier-payeur et les Payeurs sont nommés en Conseil des Ministres.

Les créations et suppressions de postes comptables sont prononcées par décret du Président du Conseil en Conseil des Ministres ».

Le service a donc dû fonctionner pendant plus d'une décennie, avec cette organisation sommaire, des moyens matériels et humains très limités et l'assistance de techniciens français. Il faut noter au passage que le Trésor a été le dernier service à se détacher de l'administration coloniale.

Au cours de cette période, le seul changement notable fut la suppression des agences spéciales consécutive à celle des articles 87 à 93 de l'Ordonnance 46 bis portant règlement financier en République du Mali.

La première réforme significative a été introduite par la Loi N°67-12/AN-RM du 13 avril 1967 qui érige le Trésor du Mali en Direction Nationale du Trésor, des Banques et des Assurances. Toutefois, malgré la création de cet organe central, les services extérieurs sont restés sans changement, créant ainsi un bicéphalisme, entre la nouvelle Direction

PRÉSENTATION DNTCP

et la Trésorerie générale qui procédait au contrôle et à la centralisation des opérations de tous les autres postes comptables. De la même manière, le cadre ainsi que les procédures comptables sont restés inchangés.

Les services du Trésor ont donc continué de fonctionner sans organe central de conception, de coordination et d'inspection générale. Aussi, la Trésorerie générale, confinée dans ses tâches de simple caissier de l'Etat, était au sommet de la hiérarchie des comptables subordonnés dont il vérifiait et centralisait les opérations, jouant ainsi de fait le rôle de Direction de la Comptabilité publique.

Outre la Trésorerie générale à Bamako, il y avait les « Paieries du Trésor » au niveau de chaque chef-lieu de région, les Recettes – Perceptions aux niveaux des Communes et les Perceptions aux niveaux des chef-lieu de Cercles.

Auprès de chaque Ambassade ou Consulat du Mali à l'étranger, a été placé un Secrétaire Agent Comptable relevant techniquement de la Trésorerie Générale.

Au terme de cette réforme, le service du Trésor du Mali assurait l'exécution du budget du Mali, du budget de la République Soudanaise, des budgets des Collectivités secondaires et des Etablissements Publics. Il était habilité à tenir des comptes spéciaux. Aussi, loin de résoudre les problèmes fondamentaux auxquels le Trésor était confronté à l'époque, la réforme de 1967, faute de préciser les rôles et les attributions des uns et des autres, a introduit un bicéphalisme et des conflits de compétence, qui ont été à la base des disfonctionnements qu'a connu l'administration du Trésor.

La réforme fondamentale de 1973

Il a donc fallu attendre l'année 1973 pour voir intervenir la réforme la plus significative avec l'avènement de l'Ordonnance N°55/CMLN du 9 octobre 1973 qui transforme la Direction Nationale du Trésor, des Banques et des Assurances (DNTBA) en Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)

Cette Loi et ses Décrets d'application : 119, 144 et 168/PG-RM des 19 septembre, 12 octobre et 24 novembre 1973 ont donné un visage nouveau à l'administration du Trésor qui comprend désormais :

- un Organe Central doté de six services centraux dont les attributions sont précisées. Ces mêmes textes précisent le mode de nomination du Directeur National, de son adjoint ainsi que celui des chefs de services.
- des Services Extérieurs relevant de la Direction et comprenant les postes comptables directs du Trésor d'une part, (l'Agence Comptable Centrale du Trésor, les Trésoreries Régionales, les Recettes-Perceptions, et les Perceptions), ainsi que les postes comptables auprès des Ambassades du Mali à l'étranger, et, d'autre part, les postes comptables spéciaux : budgets annexes, Régies des recettes, Régies d'Avances et Régies financières.

Le Décret n°168/PG-RM a procédé à la création des Trésoreries Régionales à Kayes, Bamako, Sikasso, Ségou, Mopti et Gao.

La grande innovation ici, c'est la disparition de l'ancienne Trésorerie Générale et l'avènement de deux catégories de comptables supérieurs de même rang hiérarchique, relevant tous de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique : l'Agent Comptable Central du Trésor et les Trésoriers-payeurs Régionaux

(anciens payeurs).

En outre, les mêmes textes fixent les attributions des uns et des autres. Avec cette réforme, on assiste incontestablement à une déconcentration ainsi qu'à une décentralisation des structures et aussi à la hiérarchisation et à la fixation des attributions des uns et des autres. Cet effort a été poursuivi en 1981 à travers la Loi N°81-05/AN-RM du 03 mars 1981 portant création de la Recette Générale du District de Bamako (R.G.D) ainsi que le Décret N°189/PG-RM de juillet 1981 portant organisation des services comptables du Trésor.

La réforme des années 90

En 1990 et 1992, l'administration du Trésor connu une réforme majeure se traduisant par :

• la Loi N°90-90/AN-RM du 15 septembre 1990 portant création de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (D.N.T.C.P),

Ce texte réduit l'autorité du Trésor sur les institutions financière et monétaire en lui assignant la collecte des données et non plus le contrôle de leurs activités.

- les lois 90-91 et 90-93/AN-RM du 15 septembre 1990 portant création de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T) et de la Recette Générale du District de Bamako (R.G.D),
- les décrets d'application qui en découlent (90-411, 90-412, 90-413, 90-433

La réforme de 2002

En 2002, la réforme de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a été consacrée par un train de textes fixant sa création et celle de ses services rattachés ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement. Il s'agit de :

- l'Ordonnance N°02-030 du 04 mars 2002 portant création de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est un service central placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances.
- l'Ordonnance N°02-031/P-RM du 04 mars 2002 portant création de l'Agence Comptable Centrale du Trésor;
- l'Ordonnance N° 02 032/P- RM du 04 mars 2002 portant création de la Paierie Générale du Trésor ;
- l'Ordonnance N°02 033 /P-RM du 04 mars 2002 portant création de la Recette Générale du District ;
- le Décret N°02-127/P-RM du 15 mars 2002 fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- le Décret N°02-130 /P-RM du 15 mars 2002 fixant les modalités d'organisation et de son fonctionnement de l'Agence Comptable Centrale du Trésor;
- le Décret N°02- 129 /P-RM du 15 mars 2002 fixant les modalités d'organisation et de son fonctionnement de la Recette Générale du District ;
- Le Décret N°02- 130/P-RM du 15 mars 2002 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Paierie Générale du Trésor. Cette réforme de 2002 a principalement créé la Paierie Générale du Trésor et a confié à l'ACCT le rôle de gestionnaire de la Trésorerie de l'Etat et de poste comptable centralisateur des opérations des autres comptables supérieurs.

Après 64 ans d'existence, le défi actuel de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est de faire une réforme majeure de son organisation et de fonctionnement pour faire face notamment à l'évolution de l'environnement de l'administration publique et de celui des finances publiques.

Source: Archives DNTCP

ÉQUIPE DIRIGEANTE



Siaka SAMAKE

Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique



El Hadji Moustaphe A DOUMBIA, Directeur National Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique



Elhadj Darhamane MAIGA, Chef Cellule Informatique, Formations et Perfectionnement



Aly Boubacar CISSE, Chef Division Suivi des Collectivités Territoriales et Organismes Personnalisés



Niarga KEITA, Chef Division Banques et Finances



Allaye KAREMBE,Chef Division Assurrance



Alhousseyni Baba TOURE, Chef Division Comptabilité Publique (DCP).



Bakary COULIBALY, Chef de Division Contrôle (DC).

LANCEMENT DU CALENDRIER D'ÉMISSIONS DES TITRES PUBLICS DE L'ANNÉE 2024 DU MALI

L'ETAT DU MALI AMBITIONNE DE MOBILISER 1 443 MILLIARDS DE FCFA SUR LE MARCHÉ FINANCIER REGIONAL.

Le ministre de l'Economie et des Finances M. Alousseni SANOU présidé la Cérémonie de lancement du calendrier d'émissions des titres publics de l'année 2024 le lundi 19 février 2024 à Bamako en présence du Ministre de l'Industrie et du Commerce M. Moussa Alassane DIALLO, le Directeur National de la BCEAO pour le Mali Monsieur Barema BOCOUM, la Directrice de UMOA-Titres, chargée de l'intérim Madame Oulimata N'Diaye DIASSE (venue spécialement de Dakar) , la Présidente de l'Association professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers du Mali Madame SIDIBE Aissata KONE, ainsi que le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique M. Siaka SAMAKE, les Directeurs Généraux des Banques, des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) et des Compagnies d'assurance de la place de Bamako.

aujourd'hui, procède de la volonté de régional et sur le calendrier des mon Département de renforcer le émissions. Elle permet également de partenariat avec l'ensemble des sensibiliser les investisseurs sur les acteurs du marché financier régional » principaux indicateurs économiques et a déclaré le ministre de l'Economie et financiers et de solliciter leur des Finances à l'entame de ses propos accompagnement pour la réalisation lors de la cérémonie de lancement. des opérations financières de l'Etat sur

Pour la couverture de ses besoins de le marché. financement, l'Etat du Mali, à l'instar Lors de son allocation, le ministre SANOU des autres pays de l'Union Monétaire Ouest africain (UMOA),



intervient sur le marché financier régional à travers des émissions de titres publics en droite ligne des orientations de la politique budgétaire définie, entre autres, dans le Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat (2022-2031) et le Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement de Transition (2022-2024).

La cérémonie lancement du calendrier d'émissions de titres publics est une activité annuelle qui consiste à informer les acteurs sur les ambitions « L'évènement qui nous réunit de l'Etat sur le marché financier

> a remercié les investisseurs pour avoir souscrit aux titre de l'Etat du Mali durant l'année écoulée.

« L'année 2023 au Mali, a été marquée par les séquelles des crises sécuritaire et sanitaire de la Covid-19 auxquelles s'ajoutent celles de la crise en Ukraine occasionnant une flambée des prix et un ralentissement de la production. S'agissant de la conjoncture du marché financier, l'exercice 2023 a été marqué par des taux de couverture faibles des émissions, un renchérissement des coûts du financement et la hausse des taux directeurs de la BCEAO. Malgré ces difficultés, le Trésor Public du Mali avec votre accompagnement a mobilisé sur le marché financier régional près de 1 012 milliards FCFA.

C'est le lieu pour moi de vous remercier votre pour accompagnement constant pour le développement économique et social du Mali.»





En ce qui concerne les ambitions de l'Etat au titre de l'année 2024, conformément à l'équilibre financier déterminé dans la Loi de Finances 2024, le montant à mobiliser par l'Etat du Mali pour cette année se chiffre à 1.443 milliards de FCFA.

A cet effet, le ministre a invité les investisseurs à une participation effective à hauteur de souhait.

Tout en rappelant les récentes évolutions géopolitiques à la suite du communiqué conjoint en date du 28 janvier 2024 évoquant le retrait des pays de l'Alliance des Etats du Sahel de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le ministre a réaffirmé l'appartenance du Mali à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA).

« Cette décision entièrement assumée, dénote de la volonté des plus Hautes autorités de l'Etat d'impulser une nouvelle dynamique pour la construction d'un Etat paisible, souverain, indépendant et prospère. Aussi, il convient de souligner que le Mali reste toujours Etat membre de l'UEMOA » a dit le Ministre.

La fiabilité de la signature de l'Etat du Mali est la source de la confiance exprimée par les investisseurs.

« Conformément aux orientations et instructions du Ministre de l'Economie et des Finances, la gestion des finances publiques au Mali reste saine et viable. C'est pourquoi, pendant l'année écoulée, malgré les multiples contraintes, l'Etat du Mali a toujours été au rendez-vous pour honorer ses engagements sur le marché. Il en sera de même en 2024 » a expliqué le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique M. Siaka SAMAKE lors de son allocution.

Pour renforcer la crédibilité de la politique budgétaire et la confiance des investisseurs, notre pays se fait noter à l'échelle régionale par l'Agence Bloomfield Investment.

«Les résultats de la revue annuelle 2023 de la notation financière du Mali en monnaie locale confirment la résilience économique du Mali. En effet, ladite Agence, dans son rapport de novembre 2023.





maintient la note attribuée au Mali dans la catégorie des « Notes d'Investissement », à savoir : A3 à court terme avec perspective stable et BBB à long terme avec perspective stable. Cette note indique que, malgré la crise multidimensionnelle, les fondamentaux de l'économie malienne restent solides. » a affirmé le Ministre de l'Economie et des Finances.

Dans ce contexte, il a souligné toute l'importance du soutien des investisseurs pour le financement adéquat des besoins de l'Etat, pour une croissance soutenue et durable.

« Je voudrais lancer un appel insistant aux investisseurs que vous êtes, à une participation conséquente aux émissions du Mali en 2024 » a conclu le ministre tout en renouvelant ses remerciements à l'ensemble acteurs qui contribuent à la réussite des opérations du Mali sur le marché financier.



Au nom de l'ensemble des dirigeants de banques et des établissements financiers du Mali, la Présidente de l'Association professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers du Mali Madame SIDIBE Aissata KONE a remercié le Ministre de l'Economie et des Finances et la Direction National du Trésor et de la comptabilité Publique pour avoir associé de manière continue le système bancaire à la cérémonie de lancement du calendrier d'émission des titres publiques de l'année de l'année 2024.

« Sans aucun doute, cette initiative permet aux banques de mieux planifier et jouer pleinement leurs rôles dans le financement de l'économie » a dit Mme SIDIBE.

Quant à la Directrice de UMOA-Titres, chargée de l'intérim Madame Oulimata N'Diaye DIASSE, elle a affirmé toute l'importance que la Place de Bamako occupe au sein du marché financier régional et elle a affirmé l'engagement de l'agence UMOA-Titres à renforcer sa coopération afin de favoriser une meilleure réussite des émissions des Titres publics du Mali.

Cette cérémonie de lancement a servi de cadre pour primer les meilleurs investisseurs des titres publics.

Il s'agit de la Banque Malienne pour la Solidarité (BMS-SA), de la Banque Malienne pour Développement (BDM-SA) et de la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) classées respectivement première, deuxième et troisième au classement des meilleurs investisseurs ayant les plus soutenus l'Etat du Mali au titre de l'année 2023.

Les directeurs généraux des dites banque ont reçu des trophées des mains du ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de l'Industrie et du Commerce et de la Directrice de l'UMOA-Titre chargée de l'Intérim.

LANCEMENT DU CALENDRIER D'ÉMISSION DES TITRES PUBLICS 2024

LE MALI AU RENDEZ-VOUS DE LA 6º ÉDITION À COTONOU (BENIN)

Du 23 au 24 janvier 2024, se sont tenues à Cotonou, les Rencontres du Marché des Titres Publics (REMTP) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Organisée par UMOA-Titres, cette Edition, 6ème du genre, avait pour objectif de faire la promotion du ľUEMOA.

Ont pris part aux travaux, les représentants des Trésors Nationaux des Etats membres de l'Union et des acteurs du marché financier régional, notamment les établissements de crédit, les sociétés de Gestion et d'Intermédiation, les compagnies d'assurance, la BCEAO et l'Autorité

Le Mali était représenté par **M. Siaka** SAMAKE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, **M.** Niarga KEITA, Chef de la Division Banques et Finances et M. Mahamadou Amadou DIALLO, Chef de la Section Suivi du Marché Financier, tous de la Direction Marché des Titres Publics (MTP) de Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

> Les temps forts de cette sixième édition ont été la cérémonie d'ouverture, les présentations thématiques de UMOA-Titres, les panels, les masterclass et les focus pays.



Les Présentations de UMOA-Titres

Cinq (5) présentations ont été faites par les représentants de UMOA-TITRES Elles ont porté sur :

- le bilan des émissions de titres publics en 2023 dans l'UMOA ;
- le programme de formation et de certification CISI-UMOA ouverts aux professionnels et aux étudiants de 2024;
- la situation macroéconomique de l'Union ;

- la présentation du Plan Stratégique de UMOA-Titres ;
- la présentation du calendrier des émissions de titres publics 2024.

Les Panels

Les panels ont porté sur les solutions pour la dynamisation du marché secondaire, la fiscalité des titres publics dans l'UEMOA et les produits indexés.



Vue de la salle des REMTP 2024

Les masterclass

Ces masterclass étaient relatifs à la mise en place d'une nouvelle version de courbe de taux émetteur et la diversification des produits et des instruments.

Pour la première session, la parole a été donnée à M. Mohamed FILALI du Maroc, pour le partage d'expérience du cas marocain en matière de courbe de taux. Il a indiqué qu'il faut des fondements pour un marché financier efficient notamment l'élaboration d'un cadre règlementaire, la création d'un écosystème du marché financier, la normalisation et la démocratisation marché ainsi que l'accompagnement de l'évolution du marché.

Pour la seconde session, animée par Mme Ramatoulaye GOUDIABY, Directrice AFIS, Jeune Afrique, les bénéfices économiques à taux flottant et les enjeux liés à leur comptabilisation ont été présentés. Dans ce cadre, elle a abordé entre autres le paysage des taux en zone UEMOA, la typologie des obligations à taux flottant, les produits à taux variable envisageables dans l'UEMOA et une proposition de plan de lancement de ces produits.

Présentation des Focus pays

chacun des pays de l'Union de s'adresser directement aux investisseurs en traitant des thématiques en lien avec l'économie et le marché financier. Trois (03) thématiques ont été abordées. La répartition des thèmes est la suivante:

- les leviers pour la réalisation de la consolidation budgétaire dans **I'UEMOA**

(Guinée Bissau, Togo et Mali)

- les obligations thématiques : quel potentiel pour les Etats de I'UEMOA

(Benin et Sénégal);

Ces focus ont été l'occasion pour - le développement des pôles énergétiques dans la zone UEMOA, défis et

> opportunités (Côte d'Ivoire et Burkina Faso).

> Par ailleurs, chaque pays a mis à profit sa présentation pour faire le bilan des ressources mobilisées sur le marché financier régional en 2023 et les perspectives pour l'année 2024.

> S'agissant du Mali, la présentation a porté sur les points ci-après :

- Bref aperçu du Mali;
- Situation économique récente ;
- Les leviers de la consolidation budgétaire au Mali ;
- Les perspectives économiques à moyen terme 2024-2026;
- Les orientations de la stratégie d'endettement ;
- Le plan de financement 2024 à travers les émissions de Titres publics.

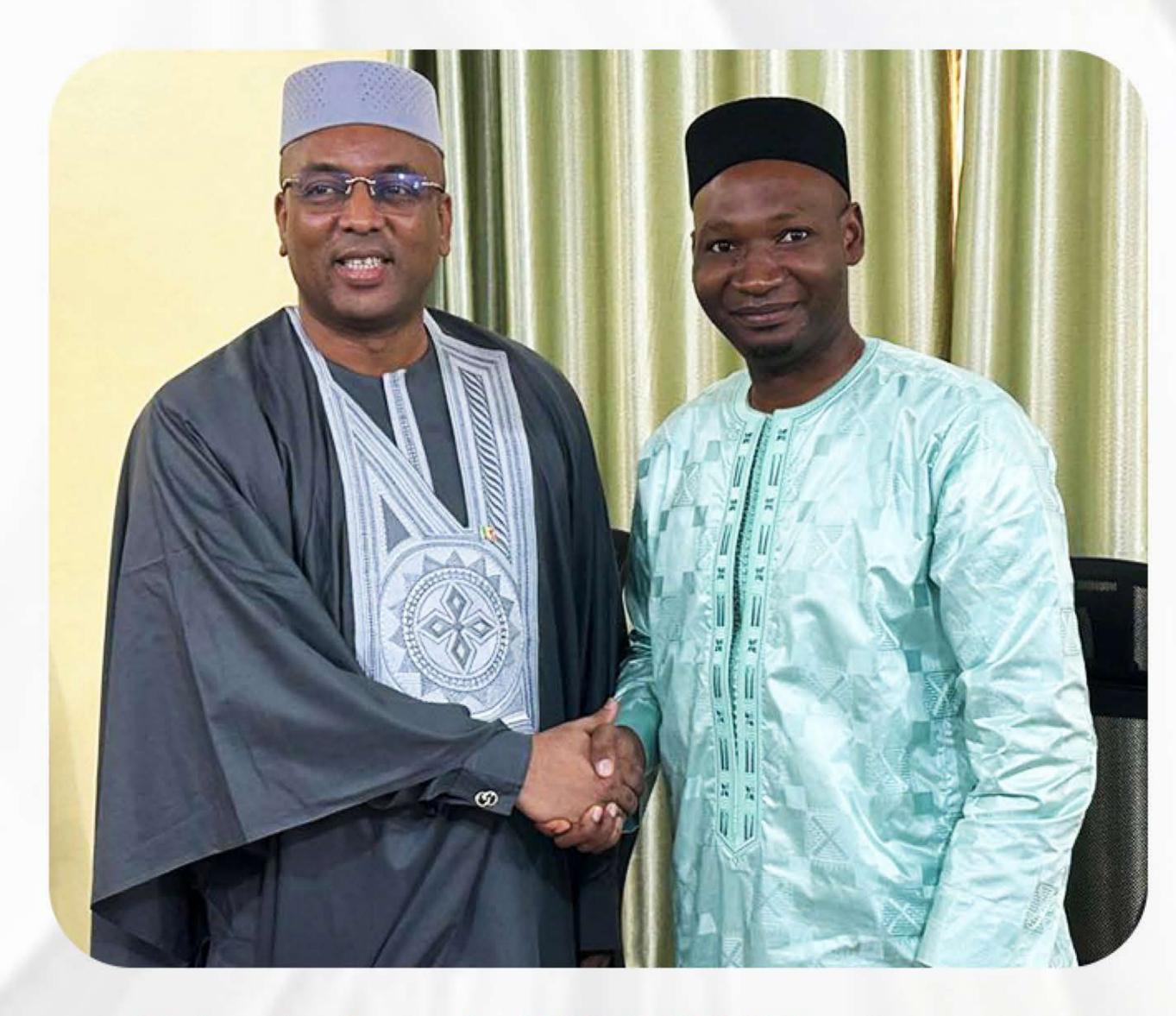


Adresse du Directeur National du Trésor aux investisseurs

Visites de travail et de prise de contact



Poignée de main DGD-DNTCP le 25.10.2023



Poignée de main DND-DNTCP le 26.10.2023



Poignée de main DNCF-DNTCP



Poignée de main DGB-DNTCP



Poignée de main Commissaire au Developpement institutionnel-DNTCP



Poignée de main DNTCP-RGD



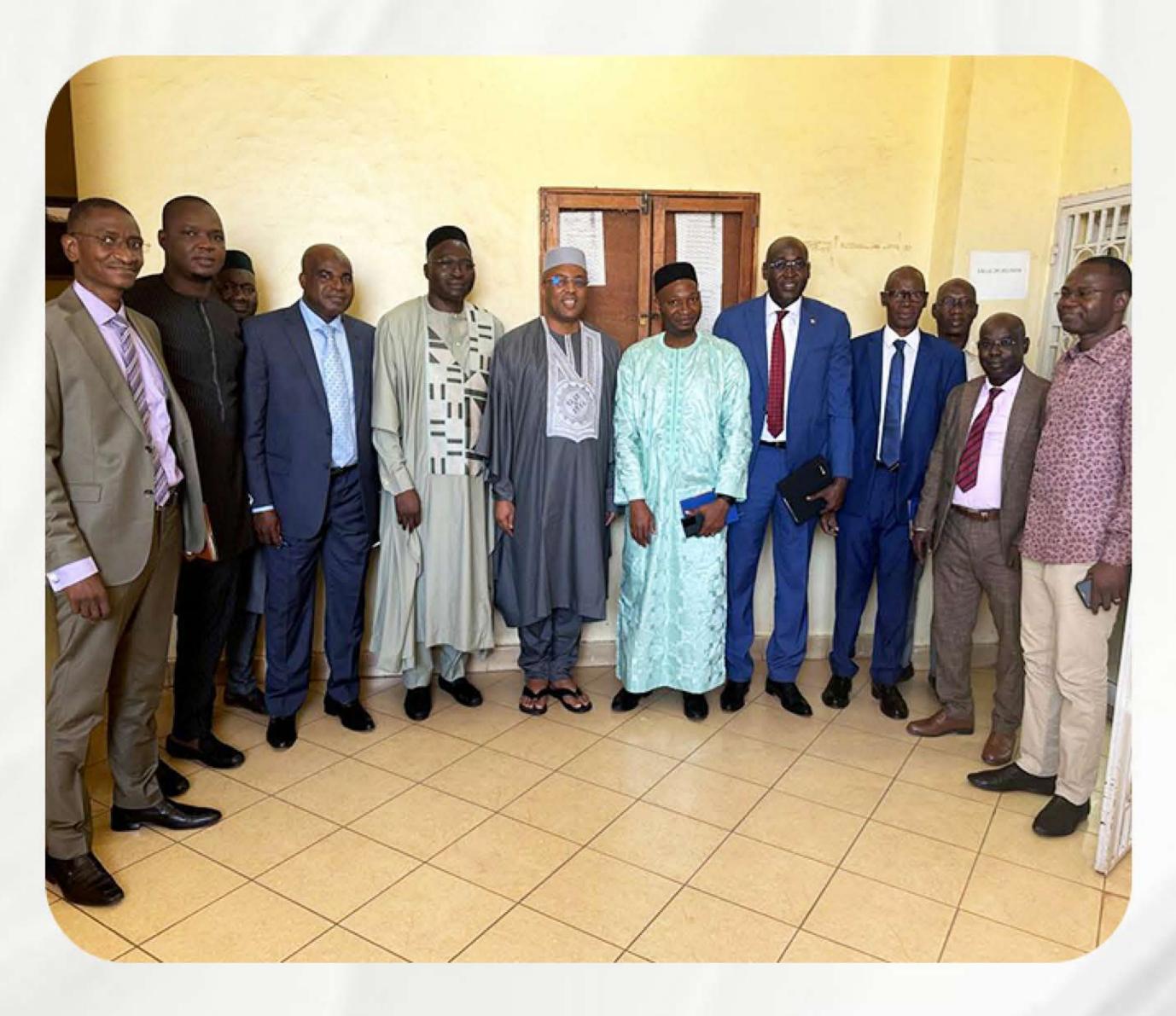
Poignée de main DNTCP-PGT



Photo de Famille Visite de courtoisie à la DGB



Photo de Famille Visite de courtoisie à la DNCF



Visite de courtoisie à la DND



Visite de courtoisie au SGG

Remise d'insignes de décoration : 35 agents du ministère de l'Économie et des Finances reçoivent leurs médailles

Le ministre de l'Économie et des Finances M. Alousséni SANOU et le Grand Chancelier des Ordres Nationaux du Mali, le Général Amadou Sagafourou GUEYE ont procédé à la remise d'insignes de décoration à 35 agents du ministère de l'Économie et des Finances le jeudi 08 février 2024.

« J'ai eu l'honneur, en compagnie du Grand Chancelier, de vous remettre médailles officielles des qui constituent à la fois la reconnaissance par la République du Mali de votre mérite et le témoignage de la satisfaction du Chef de l'Etat. La Nation toute entière vous est reconnaissante pour tous les bons et loyaux services que vous lui avez rendus au prix d'énormes efforts ; parfois même au prix de sacrifices ou de douloureuses renonciations. En effet, vous avez consenti des sacrifices familiaux lorsqu'il fallait travailler au-delà de certaines heures ou même pendant des jours et des périodes de repos à consacrer normalement à la famille. Cette décoration symbolise reconnaissance de votre dévouement à notre cher pays, votre persévérance dans le travail et les valeurs que vous avez incarnées » a déclaré le ministre Alousséni SANOU lors de la cérémonie.

Ils sont 35 récipiendaires, dont 15 à être décorés de la Médaille de Chevalier de l'Ordre Nationale par le ministre de l'Économie et des Finances et 20 à être décorés de celle de la Médaille de l'Etoile d'Argent de Mérite national avec effigie « Lion Debout » par le Grand Chancelier des Ordres Nationaux.

Le ministre de l'Économie et des Finances a félicité les récipiendaires et il a encouragé l'ensemble des agents du ministère pour une administration publique performante au service des citoyens.



« Les valeurs que vous avez su incarner avec constance et l'exemple que vous donnez à vos pairs, dont vous constituez une source d'exaltation, contribuent à consolider notre département dans sa position de ministère stratégique pour accompagner l'émergence du Mali. Pour le renouveau du service public, nous avons besoin de nous appuyer sur des agents compétents et pétris de valeurs afin de repositionner notre administration au service des citoyens. La prise en compte des valeurs d'éthique et de morale est devenue une exigence dans la gestion des affaires publiques. Je voudrais aussi, au nom de tout le ministère de l'Économie et des Finances et en mon nom personnel, vous exprimer nos sincères félicitations et nos remerciements pour votre contribution au rayonnement de notre département » a dit le ministre.

Les récipiendaires ont exprimé toute leur joie et leur satisfaction pour avoir été choisis pour ces distinctions honorifiques.

« C'est avec humilité que nous porterons ces médailles, signe de reconnaissance de notre mérite et surtout comme un message d'encouragement à faire encore mieux. La joie et la satisfaction morale qu'elles nous procurent sont à la hauteur de notre engagement à continuer à mieux servir notre patrie et à demeurer des exemples » a dit le Colonel Major Ahmed AG BOYA, directeur général adjoint des douanes, porte-parole des récipiendaires.

Ils ont dédié leurs distinctions à leurs familles respectives, leurs proches pour leur soutien sans équivoque dans l'exercice de leurs fonctions respectives et également à leurs collègues respectifs, à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de leurs différentes carrières.



Aly Boubacar CISSE, Chef DSCTOP, recevant sa médaille



El Hadji Moustaphe A DOUMBIA, DNA, a reçu sa médaille

PRESENTATION DE VŒUX DU PERSONNEL AU DIRECTEUR NATIONAL DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (DNTCP)

Le vendredi, 19 janvier 2024, s'est déroulée dans les locaux de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), la cérémonie de présentation de vœux du personnel du Trésor au Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique à l'occasion du nouvel an 2024.

En réponse à cette intervention, Monsieur le Directeur National du Trésor a adressé, à son tour. au Secrétaire Général. à ses plus proches collaborateurs et à l'ensemble du personnel du Trésor, ses meilleurs vœux de santé, de prospérité et de succès dans leurs entreprises.





Photos de la présentation de vœux 2024 du Personnel à la DNTCP.

Après avoir relevé les évènements douloureux que notre pays a traversés au cours de l'année 2023, entre autres, l'attaque du "bateau Tombouctou", il a tenu à noter des actions salvatrices engrangées par notre peuple à travers les forces armées, telle que la reconquête de la ville de Kidal des mains des groupes terroristes.

La cérémonie a été marquée par deux (02) importantes allocutions, à savoir celle de Monsieur Aguissa Zouladéini MAIGA, Secrétaire Général du syndicat, et de Monsieur Siaka SAMAKE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Dans son intervention, le Secrétaire Général a présenté au Directeur, à sa famille, à tous ses collaborateurs et à tous ceux qui lui sont chers ses voeux les meilleurs de bonne et heureuse année 2024, de santé, de prospérité et de succès dans la conduite des destinées du Trésor Public.

En outre, le Secrétaire Général a rassuré le Directeur du soutien massif et indéfectible de la Section Nationale du Trésor et de celui de l'ensemble des travailleuses et travailleurs du Trésor dans l'accomplissement de sa mission.

Au plan des doléances, le Secrétaire Général a insisté sur deux préoccupations, notamment les reformes organisationnelles et institutionnelles des services du Trésor ainsi que l'adoption d'un plan de carrière pour le personnel.

Il convient de noter que la cérémonie a enregistré la participation très remarquée des collègues ayant fait valoir leurs droits à la retraite.

Au regard des multitudes et loyaux services rendus au Trésor et à la Nation toute entière, le Secrétaire Général a tenu, au nom de l'ensemble du personnel. à rendre un vibrant hommage à ses illustres devanciers avant de leur témoigner sa profonde gratitude et reconnaissance infinie.

Dans le cadre de la préparation collective de la re-traite, il a souligné que le syndicat envisage de mettre en place en collaboration avec une société de la place, un système d'assurance relative à la retraite complémentaire et volontaire au cours de l'année 2024 au profit des agents du Trésor.

Au niveau du Trésor, le Directeur a souligné la construction sur le budget national des immeubles abritant deux (02) services rattachés, à savoir la Recette Générale du District (RGD) et la Paierie Générale du Trésor (PGT). Dans la même veine, il a évoqué la réhabilitation et la restauration des anciens locaux de ces mêmes services, lesquels abritent désormais certaines

Trésoreries Régionales, notamment celles du Nord. Parlant des doléances du syndicat, le Directeur a rassuré le personnel que les axes stratégiques des réformes organisationnelles et institutionnelles ont été validés par le Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances. Il a soutenu que les réformes sont portées par le Gouvernement et doivent ouvrir des perspectives de carrière à plusieurs cadres évoluant dans les différentes structures du Trésor.

S'agissant du plan de carrière, il a indiqué qu'il constitue un chantier aussi important que les réformes et figure parmi les actions prioritaires qu'il a retenues des sa nomination à la tête du Trésor. Pour sa réalisation, il a préconisé la mobilisation de toutes les compétences autour d'un plan de développement intégré des services du Trésor.

Pour terminer, il a exprimé sa profonde reconnaissance aux collègues admis à faire valoir leurs droits à la retraite pour leurs parcours professionnels très accomplis au sein de l'administration du Trésor.

La cérémonie a été marquée également par la présentation, au Directeur National et à l'ensemble du personnel du Trésor, d'une distinction décernée au Receveur-Percepteur de la Mairie du District de Bamako par les travailleurs dudit service.

• ACTUALITES DU MEF

Coopération Mali- Institutions de Bretton Woods

Participation du ministre de l'Économie et des Finances monsieur Alousséni SANOU aux Réunions du Printemps 2024 du FMI et du Groupe de la Banque mondiale.

Dans le cadre du renforcement des relations entre le Mali et des Institutions de Bretton Woods, Alousséni SANOU, Monsieur Ministre de l'Économie et des Finances a conduit la délégation malienne aux Réunions Printemps 2024 Fonds du Monétaire International (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale qui se sont tenues du 15 au 20 Avril 2024 à Washington (USA).

Lors de cette mission, le ministre de l'Économie et des Finances a eu plusieurs entretiens et des échanges approfondis avec les dirigeants du Fonds Monétaire International (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale sur les défis économiques et sociaux auxquels fait face le Mali, ainsi que sur les réformes envisagées pour y répondre de manière efficace et durable, dans un contexte marqué par des chocs exogènes et des fragilités structurelles.

Ces rencontres ont permis de passer en revue l'état de la coopération existante et de poser les jalons des nouvelles perspectives conformes aux orientations des plus hautes autorités du Mali en matière de politique économique, financière et budgétaire.

Le ministre de l'Économie et des Finances a ainsi rencontré le Vice-président Afrique de l'Ouest et du Centre de la Banque mondiale M. Ousmane DIAGANA en compagnie de ses directeurs sectoriels de l'institution et l'équipe Mali de la Banque.

Lors des discussions, le ministre de l'Économie et des Finances a situation exposé socioéconomique au Mali, les progrès réalisés malgré les nombreuses contraintes. Il a expliqué les nombreux défis à relever notamment l'accès des populations aux services sociaux de base et exposé les priorités en matière de projets développement à mettre en œuvre. Aussi, la mission a souhaité la restructuration de certains projets pour répondre mieux aux besoins actuels réels du pays.



Le Ministre Alousseni SANOU au siège du FMI

« La Banque mondiale est le premier partenaire multilatéral du Mali qui a financé au Mali plus de 1500 milliards de FCFA de projets. Certains sont finis, d'autres sont en cours de réalisation. Il s'agissait de voir avec la Banque mondiale les axes d'amélioration et d'analyser des défis. En termes de résultats, cette mission a permis de nous accorder avec la Banque mondiale sur plusieurs sujets notamment le projet de construction d'écoles, dans le cadre du Projet MIQRA, où des fonds supplémentaires vont être alloués. Dans le cadre de l'amélioration de la fourniture d'énergie, ils sont d'accord pour mettre à la disposition du Mali soixante (60) millions de dollars immédiatement pour permettre à Energie du Mali SA de faire face aux achats de carburants ou d'énergie à partir des pays de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et également de nous accompagner dans le cadre d'autres projets sur la réalisation d'infrastructures photovoltaïques pour charger le mix énergétique » a expliqué le ministre Alousséni SANOU sur les antennes de l'ORTM.

Par ailleurs, la Banque mondiale a été relancée sur la question du financement partiel de la route Sevaré-GAO (RN-16) et d'autres secteurs d'activités ont fait l'objet de discussions notamment l'agriculture et le secteur privé qui demeurent des priorités.

Avec le Directeur-adjoint du FMI et le Directeur Afrique, les échanges ont essentiellement porté sur l'octroi d'une Facilité de Crédit rapide (FCR) à notre pays et la réalisation d'un Consultation au titre de l'Article 4 des statuts du FMI.

Une mission de travail du FMI séjournera à Bamako du 22 au 26 avril prochain afin d'approfondir les discussions.

À l'issue de ces différentes discussions, le ministre Alousséni SANOU a salué la qualité de la coopération existante entre la République du Mali et les institutions de Brettons Woods tout en félicitant les équipes mobilisées dans le cadre de la réussite des projets en cours au Mali. Il a réaffirmé les engagements des plus hautes autorités du Mali à respecter tous ses engagements dans le respect des choix et des intérêts du Mali et de sa population.

Cette mission a été également l'occasion pour le ministre de l'Économie et des Finances d'échanger les avec administrateurs des pays amis au Conseils des sein d'Administration Fonds du monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale. Le ministre Alousséni SANOU les a remerciés, aux noms des plus hautes autorités et de l'ensemble du peuple malien, pour le soutien et l'accompagnement de leurs pays respectifs envers le Mali le respect de sa pour souveraineté et de ses choix stratégiques. Il a apprécié leur soutien au sein des instances décisionnaires du FMI et de la Banque mondiale et il leur a réitéré l'engagement des autorités maliennes à renforcer les relations de coopération existantes entre nos pays.

Le ministre de l'Économie et des Finances a également eu des séances de travail avec les Administrateurs-pays (représentant du Mali au sein du Conseil d'administration du FMI et de celui de la Banque mondiale). Des rencontres ayant permis de partager avec eux les orientations des plus hautes autorités du Mali et les priorités du gouvernement afin de mieux les conforter dans leur rôle de promotion et de défense des intérêts du Mali au sein de l'institution.

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD DE GESTION DE LA DETTE BANCAIRE DE LA SOCIÉTÉ ENERGIE DU MALI (EDM SA)

Le ministre Alousseni SANOU pose les bases de l'amélioration de la Trésorerie de EDM-SA

En appui à la volonté des hautes Autorités de notre pays, le ministre de l'Economie et des Finances M. Alousseni SANOU, le ministre de l'Énergie et de l'Eau Mme Bintou CAMARA, le Directeur Général de la société Énergie du Mali « EDM-sa » Abdoulaye Djibril DIALLO, la Présidente de l'Association Professionnelle des Banques et Établissements financiers du Mali (APBEF-Mali) Mme SIDIBE Aissata KONE et les membres du pool Bancaire « OPÉRATION-EDM-sa » ont procédé, ce jeudi 07 mars 2024, à la signature du protocole d'accord de gestion de la dette bancaire de l'EDM-SA.

C'était lors d'une cérémonie qui a eu lieu au ministère de l'Economie et des Finances en présence du ministre de l'Industrie et du Commerce, du Ministre des Transports et des Industries, du ministre des Mines ainsi que l'ensemble des Directeurs généraux des banques et des établissements financiers du Mali.

Selon le ministre de l'Economie et des Finances, ce protocole d'accord de restructuration de la dette bancaire de EDM-SA, qui se chiffre à 261 milliards de FCFA, consiste à étaler la période de remboursement de ladite dette sur une période de 10 ans à un taux voisin du taux du guichet marginal de la BCEAO, avec un différé de paiement d'une période d'un an. Ce qui permettra à la société EDM-sa d'améliorer sa trésorerie, de faire face aux difficultés qu'elle connaît, notamment la fourniture des centrales en hydrocarbures en vue d'alléger la souffrance des populations. Ce protocole permettra également aux banques de contribuer plus efficacement au développement du secteur privé et d'assainir leur portefeuille.

« En tant que ministre de l'Economie et des Finances, la signature de ce protocole, qui marque une étape dans la relance de la société EDM-sa en vue de le permettre d'avoir efficacement tous les leviers nécessaires pour son équilibre et d'assurer sa mission de service public, je voudrais remercier toutes les banques et la société EDM-sa pour leur diligence et leur compréhension qui ont permis aujourd'hui d'aboutir à cette cérémonie. Je joins à ces remerciements ceux de mes collègues ministres, particulièrement le ministre de

l'Industrie et du Commerce, un grand connaisseur du secteur bancaire qui a vraiment pesé de tout son poids pour aboutir à cet accord » a dit monsieur Alousséni SANOU.

La Présidente de l'Association Professionnelle des Banques et Établissements financiers du Mali (APBEF-Mali) Mme SIDIBE Aissata KONE a remercié le ministre de l'Economie et des Finances pour son soutien constant au système bancaire malien et elle lui a affirmé la ferme disponibilité des banques du Mali pour soutenir les efforts du gouvernement.

Quant à la banque chef de file qu'est la BMS-SA, elle joue un rôle de catalyseur pour la mise en œuvre du présent protocole, mais aussi de suivi des engagements pris par les différentes parties prenantes. Elle informera régulièrement, les ayants droits, de l'évolution ainsi que des difficultés éventuelles ressorties dans l'exécution de l'accord dans l'objectif d'assurer la bonne fin de l'opération selon le Directeur Général de la BMS-sa M. Lanfia KOITA.

Avant de clôturer la cérémonie, le ministre Alousséni SANOU a réaffirmé la ferme volonté des plus hautes autorités de tout mettre en œuvre pour juguler la crise énergétique qui sévit dans notre pays depuis quelques années et de permettre à la société EDM-sa de jouer pleinement son rôle de service public de fourniture d'électricité au Mali.



Photo de famille de la cérémonie de signature de convention au MEF

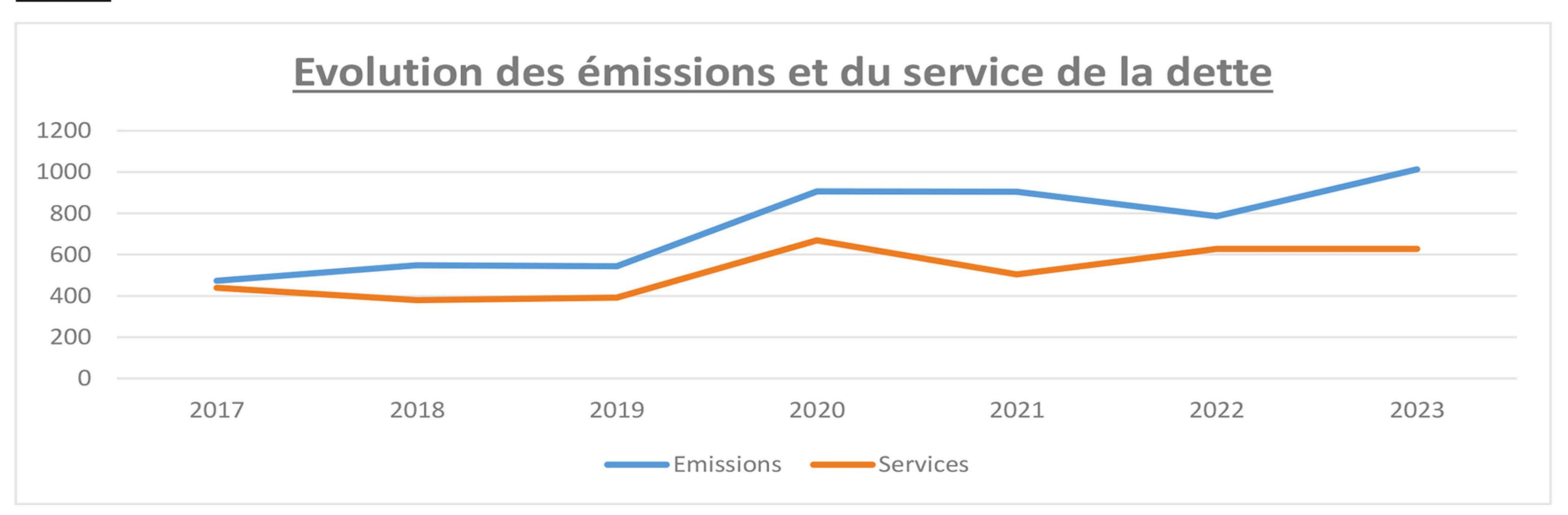
FOCUS...

Pour mémoire, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des émissions, de l'encours et du service de la dette de marché en milliards de FCFA sur la période 2019 – à fin 2023.

Tableau1: Evolution des émissions, de l'encours et du service de la dette de marché

	2019	2020	2021	2022	2023
Emissions	543,88	906,17	905	785,66	1 012,66
Bons du Trésor	126,50	327,48	155,2	94,29	302,2
Obligations du Trésor	417,38	578,69	749,8	691,37	709,8
Encours dette	1 424,40	1 763,34	2 272,25	2 567,21	2 965,86
Bons du Trésor	126,50	143,18	127,7	94,29	244,34
Obligations du Trésor	1 297,90	1 620,16	2 144,55	2 472,92	2 721,52
Service dette	391,48	669,07	504,77	627,6	766,23
Principal	328,14	586,54	396,09	490,7	613,11
Intérêts	63,34	82,53	108,68	136,9	153,12

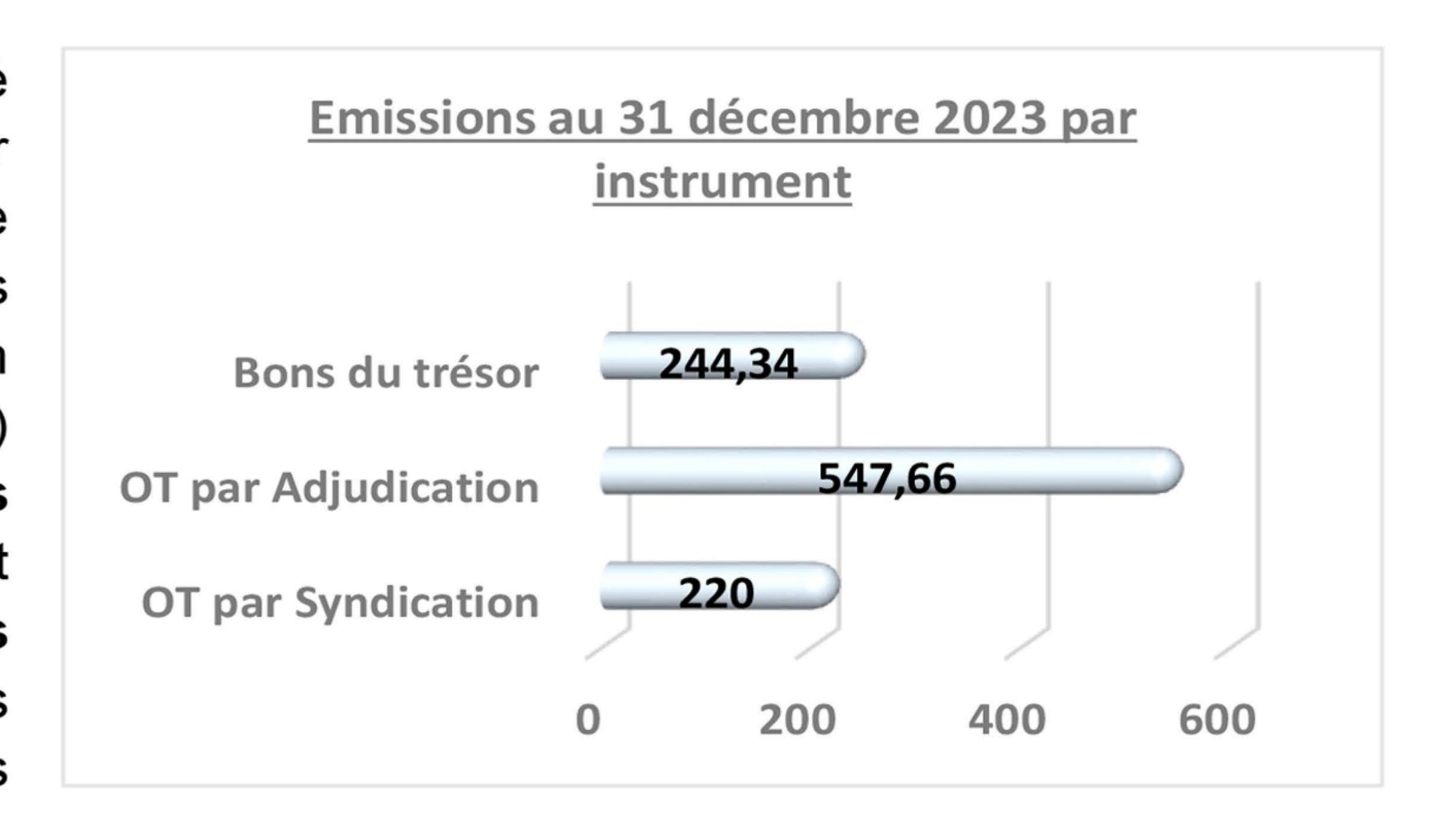
Source: DNTCP/DBF



II- Interventions sur le marché financier régional

1. Emissions de titres publics

Au cours de l'année 2023, le Mali a mobilisé 1.012 Mds FCFA sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à travers vingt-deux (22) émissions de titres publics par adjudication pour un montant de 792 Mds FCFA et deux (02) émissions par syndication pour 220 Mds FCFA. Les émissions par adjudication ont apporté 244,34 Mds FCFA et 547,66 Mds FCFA respectivement pour les Bons Assimilables du Trésor (BAT) et les Obligations Assimilables du Trésor (OAT).



Source: DNTCP/DBF

S'agissant de la syndication, les caractéristiques des deux (02) emprunts obligataires par Appel Public à l'Epargne sont présentées dans le tableau ci-après :

Désignation	« ETAT DU MALI 6.40% 2023-2030 »	« ETAT DU MALI 6.50 %2023-2030 »			
Montant sollicité	120 milliards FCFA	100 milliards FCFA			
Maturité	7 ans	7 ans			
Période de grâce	3 ans	3 ans			
Taux d'intérêt	6,40% l'an	6,50% l'an			
Rythme du paiement des échéances	Annuel	Annuel			
Modalité de remboursement du capital	Amortissement constant	Amortissement constant			
Période de souscription	du 15 au 31 mars 2023	du 03 au 14 juillet 2023			
Date de valeur	07 avril 2023	21 juillet 2023			
Chef de file	Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI-Mali)				

A la clôture de ces deux (02) emprunts, le Trésor Public a mobilisé un montant de 220 Mds FCFA dont 120 Mds FCFA pour « ETAT DU MALI 6.40% 2023-2030 » et 100 Mds FCFA pour « ETAT DU MALI 6,50% 2023-2030.

La situation détaillée des émissions réalisées en 2023 (en Mds de FCFA) se présente comme suit:

Tableau 2 : Situation des émissions de titres publics à fin 2023

Date	Instrument	Maturité	Montant sollicité	Montant soumis	Montant retenu	Taux/ prix Moyen	Taux de coupon
11/01/2022	BAT	364 jours	10	6,60	6,60	4,34%	
11/01/2023	OAT	3 ans	25	29,41	29,41	9 777,32	5,90%
25/01/2023	OAT	3 ans	35	13,82	13,82	9 751,00	5,90%
23/01/2023	OAT	5 ans	33	14,03	14,03	9 697,00	6,20%
	BAT	91 jours	5	13,52	5,02	4,14%	
08/02/2023	OAT	5 ans	20	20,26	19,26	9 620,21	6,20%
	OAT	3 ans	30	9,83	7,83	9 584,61	5,90%
22/02/2023	OAT	3 ans	35	11,49	11,49	9 676,47	5,90%
ZZIUZIZUZJ	OAT	5 ans	33	1,42	1,42	9 495,60	6,26%
	BAT	182 jours	20	7,06	4,06	5,70%	
08/03/2023	OAT	3 ans	5	1,50	1,50	9 488,76	5,90%
	OAT	5 ans	5	1,78	1,79	9 498,49	6,20%
	BAT	364	10	5,05	5,05	6,76%	
05/04/2023	OAT	3 ans	25	0,38	0,38	9 500,00	5,90%
	OAT	5 ans	23	5,04	5,04	9 461,95	6,20%
	BAT	182	2	19,63	19,63	6,88%	
19/04/2023	BAT	364	25	8,50	8,50	7,00%	
	OAT	3 ans	5	2,00	2,00	9 500,59	5,90%
07/04/2023	OAT	7 ans	120	120,00	120,00	10 000,00	6,40%
02/0E/2022	BAT	182	25	26,10	26,10	7,19%	
03/05/2023	OAT	5 ans	5	4,24	4,24	9 434,20	6,20%
	BAT	364	25	27,13	25,13	7,67%	
17/05/2023	OAT	3 ans	10	5,06	5,00	9 423,11	5,90%
	OAT	5 ans	10	4,00	4,00	9 424,00	7,68%

FOCUS...

	BAT	364	27	28,04	26,91	7,67%	
31/05/2023	OAT	3 ans		6,95	6,82	9 351,43	8,54%
31/UJ/2U23	OAT	5 ans	8	1,52	1,52	9 320,72	6,25%
	BAT	182	4	4,17	3,07	7,52%	0,2370
14/06/2023	BAT	364	36	37,07	37,07	7,52%	
	BAT	364	1 2			7,52%	
26/06/2022			12	12,73	11,73	<u> </u>	C 000/
26/06/2023	OAT	3 ans	58	56,23	56,14	10 000,00	6,00%
	OAT	5 ans		1,16	1,16	9 338,00	6,25%
27/06/2023	OAT	3 ans	111	131,52	94,13	9 404,42	5,90%
00/07/000	OAT	5 ans	100	36,67	27,96	9 426,25	6,20%
28/07/2023	OAT	7 ans	100	100,00	100,00	10 000,00	6,50%
	BAT	182 jours	5	7,07	5,01	7,25%	
09/08/2023	BAT	364 jours	15	16,20	16,19	7,65%	
	OAT	3 ans	5	2,45	2,45	9 488,47	0,06
	BAT	364 jours	15	9,65	8,40	7,88%	
23/08/2023	OAT	3 ans	5	0,39	0,39	9 536,36	6,00%
	OAT	5 ans	5	0,77	0,77	9 299,31	6,20%
	BAT	364 jours	22	24,57	24,07	7,84%	
06/09/2023	OAT	3 ans	1	0,02	0,02	9 412,65	6,00%
	OAT	5 ans	2	1,35	1,35	9 287,82	6,20%
	BAT	364 jours	20	20,08	20,08	7,98%	
20/09/2023	OAT	3 ans	4,5	5,26	5,26	9 355,50	6,00%
	OAT	5 ans	0,5	0,20	0,20	9 526,41	6,20%
25/00/2022	OAT	3 ans	1 1 1	143,37	79,32	9 690,31	6,00%
25/09/2023	OAT	5 ans	111	45,20	42,78	9 379,75	6,20%
18/10/2023	BAT	364 jours	10	11,37	11,37	7,91%	
	OAT	3 ans	10	11,28	11,28	9 302,20	6,00%
	OAT	5 ans	5	3,57	3,30	9 241,16	6,20%
	BAT	182 jours		4,31	4,26	7,83%	
06/11/2023	BAT	364 jours	10	8,37	8,38	7,88%	
	OAT	5 ans	20	18,15	18,15	9 260,00	6,20%
	BAT	364 jours	20	12,05	12,05	8,15%	
23/11/2023	OAT	3 ans	10	7,62	7,62	9 081,11	6,00%
	OAT	5 ans	5	1,32	1,32	9 214,42	6,20%
	BAT	182 jours	10	13,15	13,15	8,01%	
06/12/2023	BAT	364 jours	5	0,40	0,38	7,97%	
	OAT	3 ans	5	6,65	6,65	9 015,41	6,00%
TOTAL			1 097,00	1 148,72	1 012,01		
Source : DNTCP/D)RF						

Source: DNTCP/DBF

Il ressort de ce tableau qu'au 31 décembre 2023, avec un montant sollicité de 1.097 Mds FCFA sur le marché financier, les investisseurs ont proposé 1.148,72 Mds FCFA, soit un taux de couverture de 104,71%, contre 99,33% pour la même période en 2022.

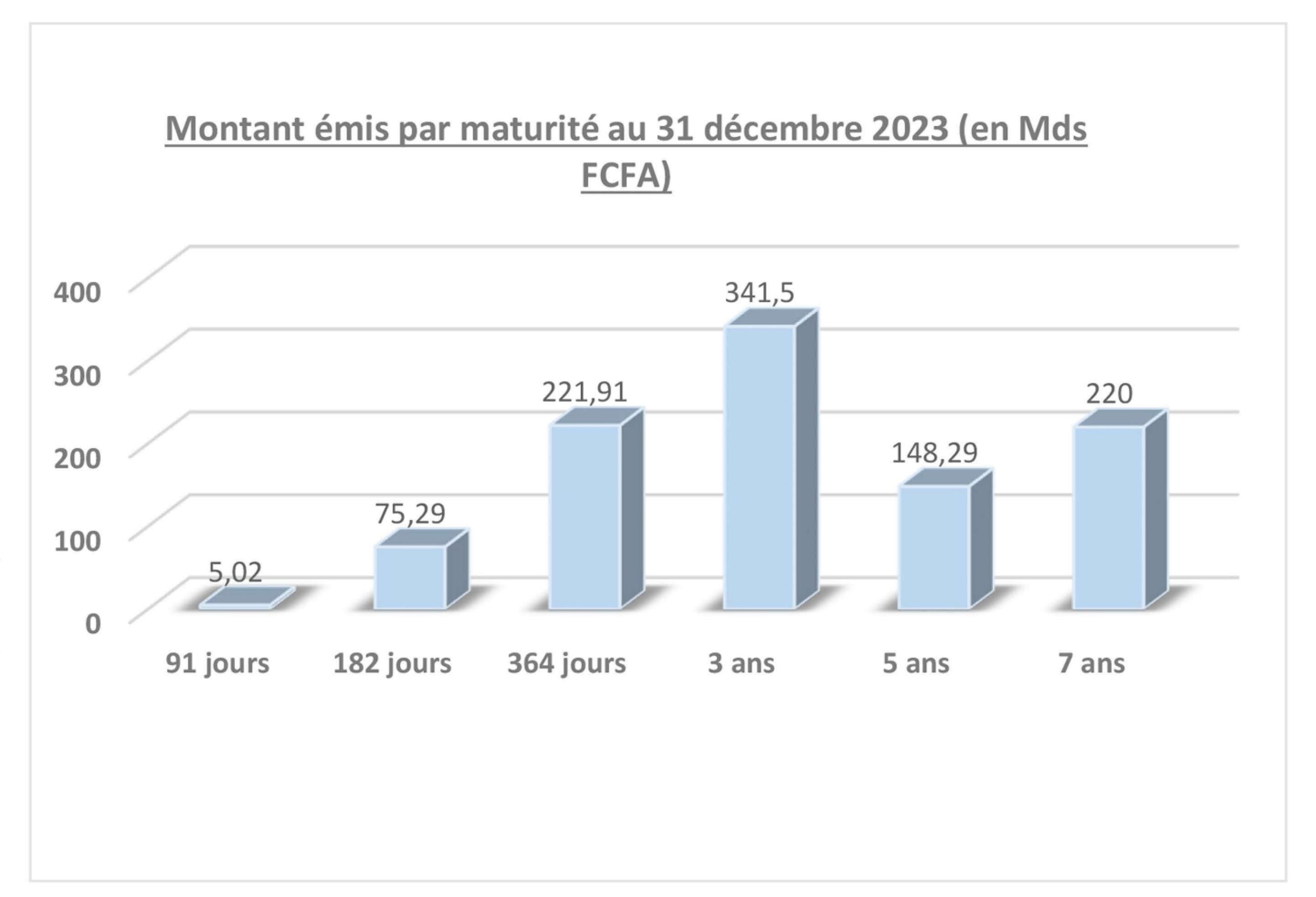
Sur le montant total proposé, la DNTCP a retenu 1.012,01 Mds FCFA, soit un taux d'absorption de 88,1%.

La part des investisseurs résidents au Mali dans ce montant total retenu a été de 698,63 Mds FCFA soit 69,03% contre 54,09% au 31 décembre 2023.

S'agissant des maturités des émissions de cette année 2023, elles varient de 91 jours à 7 ans.

Le graphique ci-contre montre les montants émis sur chacune des maturités au cours de l'année 2023.

Par ailleurs, à fin 2023, les taux moyens pondérés des Bons du Trésor de 182 jours et 364 jours sont ressortis respectivement à 7,20% et 7,45%, contre 3,80% et 3,47% pour la même période en 2022.



S'agissant des obligations du Trésor émis par adjudication de 3 ans, 5 ans et 7 ans, les prix moyens pondérés se sont établis respectivement à **9 491,56 FCFA**, **9 407,37 FCFA**, **et 10 000 FCFA** au 31 décembre 2023.

A la même période en 2022, ces prix moyens pondérés ont été de **9.907,92 FCFA**, **9.926,36 FCFA et 9.891,52 FCFA** respectivement pour les obligations de 3 ans, 5 ans et 7 ans.

2. Paiement du service de la dette

A fin décembre 2023, le service de la dette de marché s'est établi à **766,23 Mds FCFA**, dont **613,11 Mds FCFA** de remboursement en capital.

Ainsi, il en résulte une mobilisation nette de ressources (Emissions - Remboursements en capital) de **398,9 Mds FCFA** sur le marché des titres publics contre **294,96 Mds FCFA** en 2022.

Par ailleurs, les paiements effectués au titre des intérêts sur les Obligations du Trésor se sont établis à 153,12 Mds FCFA tandis que les intérêts précomptés pour les Bons du Trésor ont été de 19,68 Mds FCFA.

Tableau 3 : Paiements effectués au 31 décembre 2023 par type d'instrument (en milliards de FCFA)

	Principal	Intérêts*	Total
Bons du Trésor	132,21 ¹	19,68 ²	151,89
Obligations du Trésor par Adjudication	344.80	90,59	435,39
Obligations du Trésor par syndication	116,42	62,53	178,95
Total	593.43	172,80	766,23

¹ Valeur nominale des bons diminuée des intérêts précomptés

III- Encours de la dette de marché au 31 décembre 2023

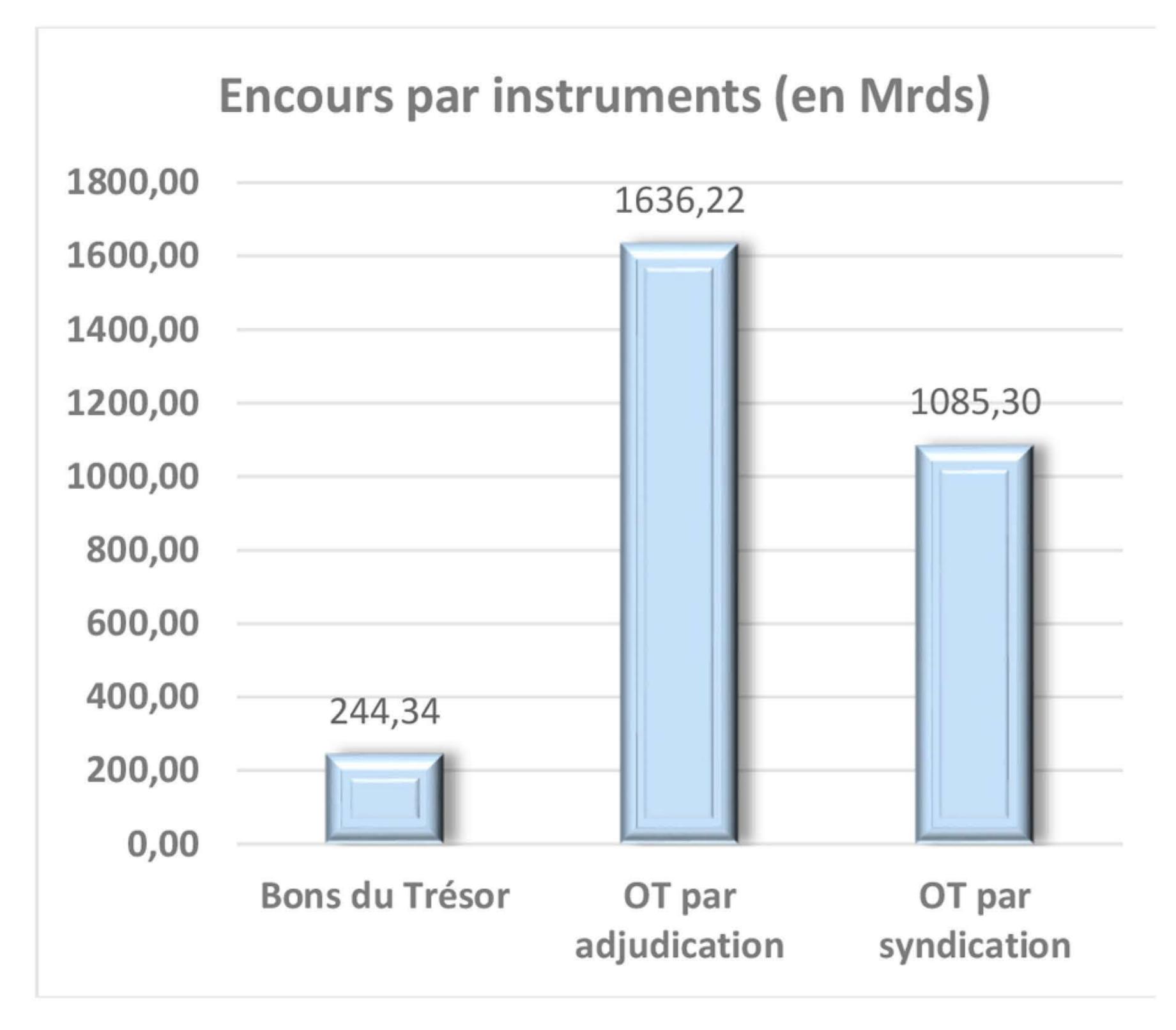
Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de marché du Mali s'est établi à **2.965,86 Mds** FCFA, soit environ **22,93** % du PIB.

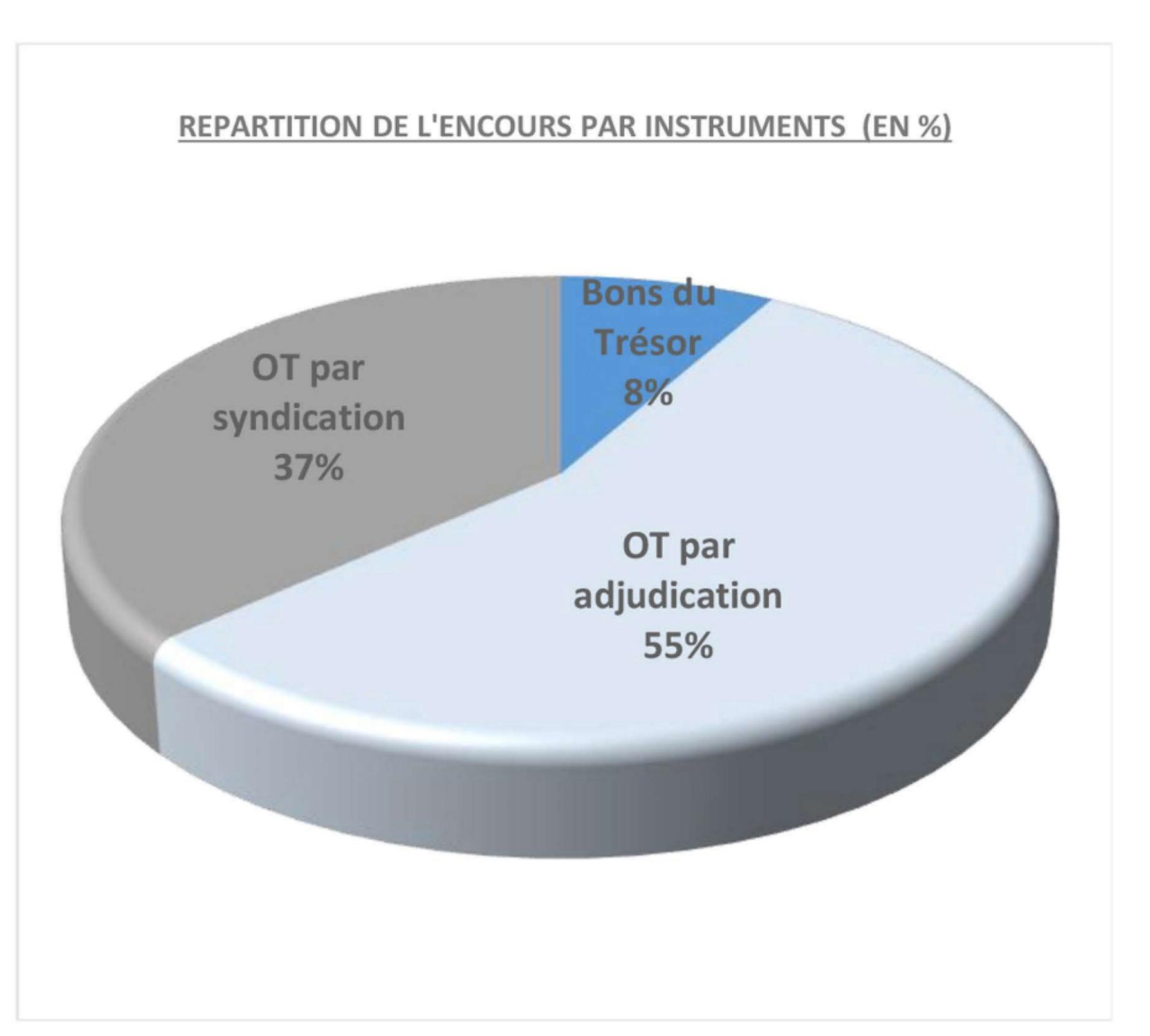
1. Encours par instruments

L'encours de la dette de marché à fin décembre 2023 est composé de **2.721, 52** Mds FCFA d'Obligations du Trésor (91,76%) et de **244,34 Mds** FCFA de Bons du Trésor (8,24%).

² Pour les Bons du Trésor : intérêts précomptés sur les émissions de 2023

FOCUS...





L'analyse du portefeuille de la dette de marché fait ressortir les caractéristiques présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Caractéristiques de la dette de marché à fin décembre 2023

Caractéristiques	Dette globale	Dette par adjudication	Dette par syndication
Encours	2 965,86	1 880,56	1 085,30
Nombre de titres en vie	125	113	12
Durée de vie moyenne	3 ans 2 mois	2 ans 10 mois	3 ans 10 mois
Refinancement sur 1 an	19,1%	22,6%	13,1%
Refinancement sur 3 ans	53,4%	62,8%	37,0%
Refinancement sur 5 ans	82,0%	89,6%	68,8%

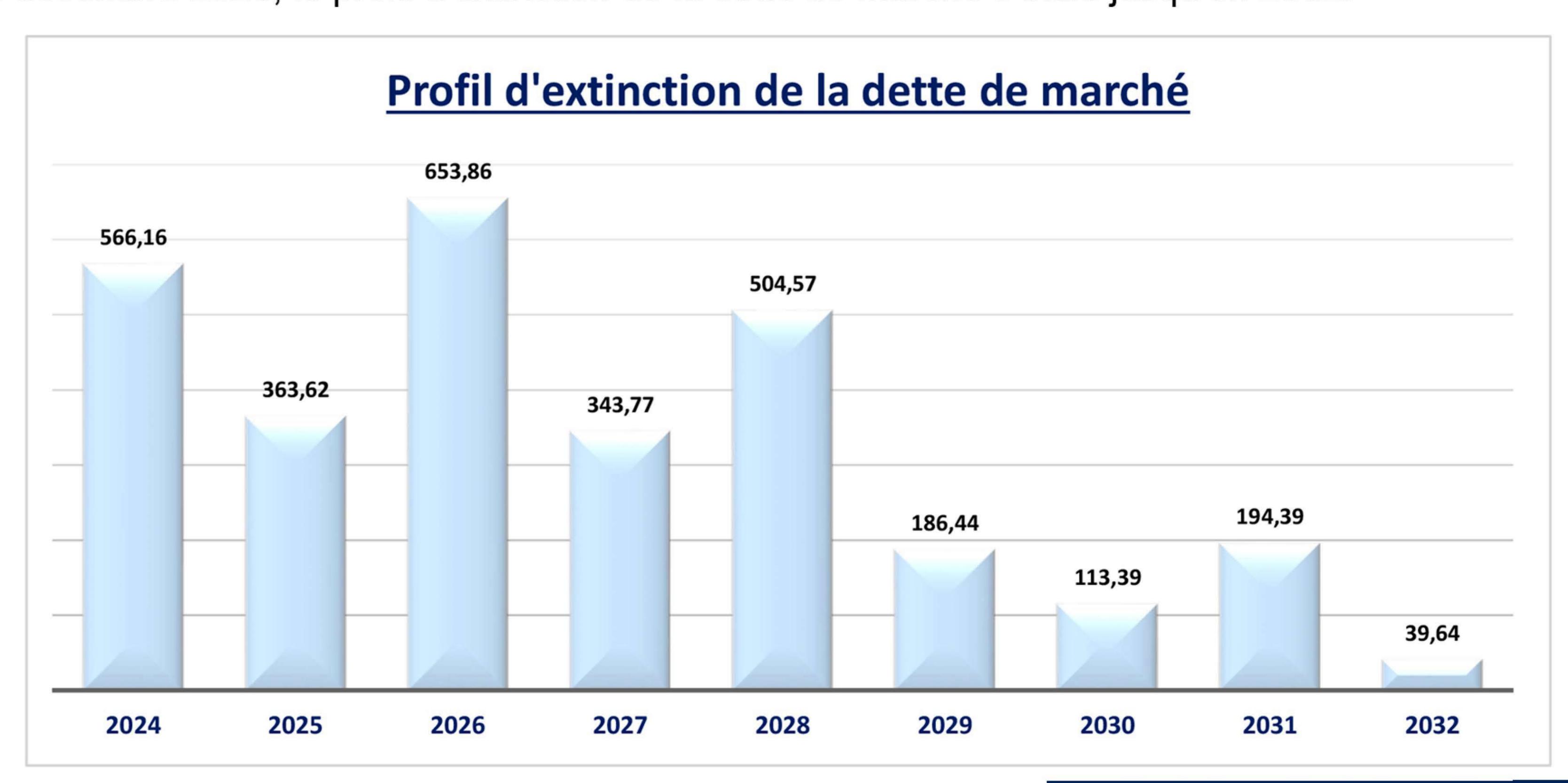
La durée de vie moyenne de la dette de marché au 31 décembre 2023 s'est établie à 3 ans 2 mois contre 3 ans 6 mois au 31 décembre 2022.

Avec une part de **55,17%** de la dette totale et une durée de vie moyenne de 2 ans 10 mois, la dette par adjudication présente plus de risque de refinancement que les années précédentes.

S'agissant de la dette par syndication, avec une durée de vie moyenne de 3 ans 10 mois, elle améliore la durée de vie moyenne du portefeuille.

2. Profil d'extinction et service de la dette de marché à fin 2023

A fin décembre 2023, le profil d'extinction de la dette de marché s'étale jusqu'en 2032.



S'agissant du service de la dette de marché, sa projection est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Projection du service de la dette de marché à partir de fin 2023 en Mds FCFA

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Principal	566,16	363,62	653,86	343,77	504,57	186,44	113,39	194,39	39,64
Obligations du Trésor	321,82	363,62	653,86	343,77	504,57	186,44	113,39	194,39	39,64
Bons du Trésor	244,34								
Intérêts	168,40	148,69	23,86	94,03	65,59	35,74	22,01	14,78	2,58
TOTAL	734,56	512,31	677,72	437,80	570,16	222,18	135,41	209,17	42,22

Actualités du marché financier régional

1. Marché des adjudications dans l'UMOA

A fin 2023, le volume total mobilisé par l'ensemble des pays de l'UEMOA sur le marché des titres publics par adjudication s'est établi à 7 194,42 Mds FCFA.

Ainsi, les montants mobilisés sont repartis en bons du trésor de 3 613,689 Mds FCFA et en obligations du trésor de 3 580,731 Mds FCFA.

2. Emissions des titres par syndication dans l'UMOA

Durant l'année 2023, en plus du Mali, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Burkina Faso, le Benin, le Togo et le Sénégal ont réalisé des emprunts obligataires par Appel Public à l'Epargne sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Les caractéristiques de leurs opérations sont les suivantes:

Tableau 6 : Situation des émissions de titres publics par APE dans l'Union

Pays	Période	Montant demandé	Maturité	Taux d'intérêt	Rythme de paiement
Bénin Tranche A	14-02-23 au 06- 03-23	70 Mds FCFA	7 ans	5,70%	Annuel
Bénin Tranche B	14-02-23 au 06- 03-23	80 Md FCFA	15 ans	6,20%	Annuel
Burkina Faso Tranche A	08-09-23 au 29- 09-23	80 Mds FCFA	7 ans, différé 2 ans	6,30%	Semestriel
Burkina Faso Tranche A	08-09-23 au 29- 09-23	40 Mds FCFA	10 ans, différé 2 ans	6,50%	Semestriel
Côte d'Ivoire	15-02-23 au 24- 02-23	150 Mds FCFA	7 ans, différé 2 ans	5,75%	Annuel
Côte d'Ivoire Tranche A	17-07-23 au 28- 07-23	120 Mds FCFA	5 ans, différé 1 an	5.90%	Annuel
Côte d'Ivoire Tranche B	17-07-23 au 28- 07-23	120 IVIUS FUFA	7 ans, différé 2 ans	6%	Annuel
Sénégal Tranche A	06-03-23 au 24- 03-23	30 Mds FCFA	5 ans, différé 1 an	6,00%	Semestriel
Sénégal Tranche B	06-03-23 au 24- 03-23	40 Mds FCFA	7 ans, différé 2 ans	6,15%	Semestriel
Sénégal Tranche C	06-03-23 au 24- 03-23	50 Mds FCFA	10 ans, différé 2 ans	6,35%	Semestriel
Sénégal Tranche A	03-08-23 au 24- 08-23	50 Mds FCFA	5 ans, différé 1 an	6,15%	Semestriel



Pays	Période	Montant demandé	Maturité	Taux d'intérêt	Rythme de paiement
Sénégal Tranche B	03-08-23 au 24- 08-23	40 Mds FCFA	7 ans, différé 2 ans	6,30%	Semestriel
Sénégal Tranche C	03-08-23 au 24- 08-23	30 Mds FCFA	10 ans, différé 2 ans	6,50%	Semestriel
Niger	22-05-23 au 02- 06-23	50 Mds FCFA	5 ans, différé 1 an	6,25%	

V. Perspectives pour l'année 2024

Conformément à la Loi de Finances, le calendrier d'émissions de titres publics de l'année 2024 prévoit des émissions de titres publics d'un montant de **1383 Mds** FCFA. A ce montant s'ajoutent des émissions de Bons du Trésor infra annuels de 60 milliards FCFA, soit un montant brut d'émission de **1 443 milliards** FCFA en 2024.

Par ailleurs, le service annuel de la dette de marché pour l'année 2024 s'élèverait à **734,56 Mds FCFA** dont **566,16 Mds FCFA** de principal et **168,40 Mds FCFA** au titre des intérêts.

S'agissant du 1er trimestre 2024, le calendrier d'émissions affiche un montant de 295 Mds FCFA.

En ce qui concerne le service de la dette au titre du 1^{er} trimestre 2024, il s'élève à **95,78 Mds FCFA** dont **71,54 Mds FCFA** de principal.

Il convient de noter la persistance des tensions de liquidités sur le marché financier de l'UEMOA, toutes choses qui pourraient compromettre la réalisation effective des émissions de titres publics de l'année 2024.

Face à cette situation, il sied de continuer de renforcer la communication sur les titres publics. Dans ce cadre, plusieurs actions sont envisagées en vue d'élargir la base des investisseurs de l'Etat et de diversifier les sources géographiques desdits investisseurs.

Source: Division Banques et Finances/ DNTCP-Janvier 2024

CALENDRIER D'EMISSION DE TITRES PUBLICS DU MALI EN 2024

CE QU'IL FAUT EN SAVOIR...

I. Quelles orientations budgétaires en 2024?

Les objectifs et les orientations de la politique budgétaire pour 2024 sont définis sur la base des perspectives macroéconomiques, des engagements pris par le Gouvernement ainsi que des priorités de politiques publiques définies, entre autres dans :

- ➤ le Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat (CSRE 2022-2031) et son plan d'actions 2022-2026 ;
- > le Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement de Transition (PAPGT 2022-2024).

Ces objectifs s'inscrivent également dans :

- ➤ la consolidation des acquis du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019- 2023);
- la poursuite des investissements publics afin de pallier le déficit en infrastructures notamment le désenclavement intérieur et extérieur du pays;
- > l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures.

II. Pourquoi les émissions de titres publics?

Les émissions de titres publics (Bons et Obligations du Trésor) visent un double objectif :

- financer les investissements nécessaires à la croissance et au développement économiques de l'Etat;
- mobiliser des ressources en vue d'assurer la couverture des besoins ponctuels de trésorerie de l'Etat.

Le Trésor du Mali intervient depuis 2003 sur le marché financier régional avec une croissance régulière, en liaison avec les exigences de la mise en œuvre des politiques de développement et de réduction de la pauvreté. Pour la réussite de ces émissions de titres, le Trésor Public travaille en étroite collaboration avec :

- UMOA Titres et la BCEAO pour les adjudications de bons et obligations du Trésor ;
- AMF-UMOA, les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) et autres intermédiaires pour les Appels Publics à l'Epargne (APE).

Ainsi, en 2023, l'Etat du Mali a mobilisé 1.012 Mds FCFA sur le marché financier régional à travers vingt et sept (27) émissions de titres publics.

III. Quel est le calendrier des émissions de titres publics en 2024?

Le montant total des titres à émettre pour l'année 2024 s'élève à mille quatre cent quarante-trois (**1.443**) milliards FCFA dont 66 milliards de bons infra-annuels. Ce montant sera mobilisé à travers vingt-neuf (29) émissions de titres publics dont trois (03) par syndication. La répartition par instrument en valeur nominale est la suivante :

FOCUS...

425 milliards de FCFA; - Bons du Trésor : - Obligations du Trésor : **1.018** milliards de FCFA.

Le programme 2024 des émissions de titres publics par trimestre

Période	Montant /Instruments					
	BAT	OT	Total			
1 ^{er} Trimestre	70	225	295			
ème 2 Trimestre	120	335	455			
3 Trimestre	100	310	410			
ème 4 Trimestre	135	148	283			
Totaux	425	1 018	1443			

Source: Calendrier indicatif 2024

Une émission par adjudication tous les 15 jours, les mercredis avec

un montant nominal compris entre 25 et 70 milliards FCFA

Public à l'Epargne

pour un montant total de 360 milliards FCFA

Par ailleurs, au titre de l'année 2024, le service de la dette de marché s'élève

à 774 milliards FCFA dont 626 milliards FCFA de remboursement en capital.

V. Quelles sont les modalités de remboursement?

A l'émission, les bons du Trésor sont assortis d'une rémunération payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons, sur la base d'un taux d'intérêt exprimé en pourcentage

IV. Comment souscrire aux Bons et Obligations du Trésor?

La souscription primaire des Bons et Obligations du Trois émissions d'emprunt obligataire par Appel Trésor est réservée aux établissements de Crédit, aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ainsi qu'aux organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale des Etats de l'Afriques de l'Ouest (BCEAO).

> Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales, quel que soit l'Etat où ils sont établis, peuvent également souscrire aux Bons et Obligations du Trésor sur le marché primaire par l'intermédiaire d'établissements de crédit et de SGI implantés sur le territoire de l'Union.

> La valeur nominale des Obligations du Trésor est de dix mille (10.000) FCFA. Celle des Bons du Trésor est d'un million (1.000.000) FCFA

l'an en base trois cent soixante (360) jours, à quatre (04) décimales. Par contre, les obligations du Trésor produisent annuellement une rémunération à taux fixe sur la valeur nominale. Les paiements périodiques d'intérêts sont réalisés en conformité avec les caractéristiques annoncées lors de l'émission des obligations du Trésor.

Le remboursement du capital s'effectue le premier jour ouvré suivant l'échéance des Bons et Obligations du Trésor, à la charge de l'émetteur. A cet effet, la BCEAO débite le compte ordinaire du Trésor dans ses livres.

Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez vous adresser aux contacts suivants:

Tél: (+223) 75 44 25 17 / 76 59 35 25/ 79 58 27 43 Email: n.keita@finances.ml; mskamite@gmail.com;

RESILIANCE ET OPTIMISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

le Mali vu par les agences de notation financière

Depuis l'année 2018, dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs et conformément aux décisions du Conseil d'Orientation de UMOA-Titres, le Mali, à l'instar des autres pays de l'UEMOA, s'est ouvert à deux programmes de notations financières : un programme de notation internationale (convenu en juin 2018 avec l'Agence Moody's Investors Service) et un programme de notation à l'échelle sous régionale, dit « notation souveraine en monnaie locale », conduit par l'Agence Bloomfield Investment.

Ces programmes de notation financière visent à donner une visibilité plus large aux investisseurs sur la situation générale du pays à court et/ou long terme. Cette visibilité est un élément clé dans la prise de décision des investisseurs, notamment lors de la mobilisation des ressources sur les marchés financiers. Voyons ce qu'en disent les deux agences (Moody's et Bloomfield) de notation financière.

I- La Notation internationale avec Moody's

La dernière notation internationale du Mali date d'avril 2023 au titre de la revue annuelle avec l'Agence Moody's. Selon Moody's, le profil de crédit du Mali (Caa2, stable) reflète :

- la relative faiblesse de l'économie malienne, notamment un faible niveau de revenus et un degré restreint de diversification qui limitent la capacité de l'économie à absorber des chocs, et ce, malgré une croissance robuste pré-coronavirus soutenue par l'aide internationale incluant notamment des prêts concessionnels.
- La fragilité du cadre institutionnel à la suite de plusieurs coups d'état pèse également sur la notation malgré des finances publiques jusque-là relativement bien gérées et un niveau modéré d'endettement.
- une exposition élevée au risque événementiel déterminée par le risque politique avec en particulier l'existence d'un conflit contre des mouvements extrémistes qui se poursuit dans le nord et à l'est du pays.

La stabilisation de la perspective fait suite au règlement en août 2022 par le gouvernement malien de l'ensemble des arriérés accumulés sur la dette domestique du marché régional, à la suite de la levée des sanctions économiques et financières imposées par la CEDEAO en janvier 2022. Depuis la levée des sanctions économiques et financières, suite à l'accord trouvé le 3 juillet 2022 entre le gouvernement de Transition et la Communauté économique ouest-africaine (CEDEAO), l'économie du Mali s'est stabilisée et le gouvernement a réussi à accéder aux marchés de capitaux régionaux pour financer son déficit budgétaire. La mise en œuvre progressive de l'accord pour un retour à un régime civil est susceptible de se concrétiser malgré d'importantes conditions de sécurité et les défis sociaux, entre autres.

En 2023, il est prévu une croissance économique de 4,8 %. La reprise de la croissance viendra du secteur manufacturier et des services et le développement continu du secteur agricole du pays, notamment à travers des politiques de subvention des intrants et des investissements dans les infrastructures d'irrigation. Les autorités tablent sur une reprise notable de la production de coton dans un contexte de hausse des prix du coton, alors que le gouvernement prévoira des mesures de protection des cultures.

Moody's prévoit que la production d'or atteindra un niveau record de 67 tonnes en 2023.

Cette analyse de crédit développe le profil de crédit du Mali en termes de force économique, de solidité des institutions et de la gouvernance, de solidité budgétaire et de sensibilité aux risques événementiels.

II- La notation financière avec Bloomfield

Il ressort du rapport de l'Agence Bloomfield le maintien de la précédente note attribuée au Mali en février 2022.

Pour rappel, il s'agit des notes ci-après

long terme : BBB, perspective Stable ;court terme : A3, perspective Stable.

Justification de la notation et des perspectives : Sur le long terme :

Facteurs de protection appropriés et considérés suffisants pour des investissements prudents.

Cependant, il y a une variabilité considérable de risques au cours des cycles économiques

Sur le court terme :

La certitude de remboursement en temps opportun est bonne. Les facteurs de liquidité et les éléments essentiels des sociétés sont sains. Quoique les besoins de financement en cours puissent accroître les exigences totales de financement, l'accès aux marchés des capitaux est bon. Les facteurs de risque sont minimes.

Facteurs clés de performance

La notation est basée sur les facteurs positifs suivants :

- une bonne résilience économique en dépit des chocs ;
- une bonne avancée des opérations de sécurisation du pays;
- une réalisation satisfaisante des objectifs de ressources budgétaires;
- une optimisation des dépenses publiques ;
- une gestion appropriée de la dette publique en dépit des situations conjoncturelles défavorables.

Les principaux facteurs de fragilité de la qualité de crédit sont les suivants : une situation nutritionnelle préoccupante ;

un rallongement de la période de transition ; un déficit budgétaire qui demeure au-dessus de la norme communautaire ;

une environnement sécuritaire fragile.

De façon détaillée, la notation est basée sur les points suivants : Une bonne résilience économique en dépit des chocs

Après le choc de la covid-19, le Mali a été éprouvé en 2022 par les impacts de la guerre Russo ukrainienne et par les sanctions de la CEDEAO en lien avec la rupture de l'ordre constitutionnel. La succession de ces chocs a certes entravé la conduite normale des activités économiques, mais le pays a pu enregistrer une légère hausse de sa croissance à fin 2022.

Le taux de croissance de l'économie malienne est en effet ressorti à 3,7% en 2022 contre 3,1% en 2021. Cette progression a été essentiellement portée par les secteurs primaire et tertiaire, qui ont évolué respectivement de 5% et de 5,4% en glissement annuel. Quant au secteur secondaire, sa valeur ajoutée a augmenté de 0,8% en 2022. En 2023, le taux de croissance des activités économiques est prévu à la hausse, grâce à la bonne tenue de l'ensemble des secteurs d'activité. Il devrait s'établir à 5% sur fond de stabilisation de la situation sécuritaire dans le pays.

Une bonne avancée des opérations de sécurisation du pays

Des changements positifs sont en cours au niveau de la situation sécuritaire du Mali. En effet, le renforcement de l'effectif et des équipements des forces armées maliennes (FAMa) a permis de neutraliser des terroristes et de reprendre des bases libérées par la MINUSMA. Bien que déstabilisées par des attaques sporadiques, les actions offensives des FAMa se poursuivent, avec l'appui des forces alliées russes, et pourraient conduire à une meilleure maitrise du risque sécuritaire d'ici la fin de l'année 2023. Par ailleurs, le Mali s'est également engagé, avec le Niger et le Burkina Faso, dans la création d'une alliance dont l'objectif serait « d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle aux Parties contractantes ». Toute chose qui devrait contribuer à une réduction de la menace terroriste dans la zone sahélienne. La situation sécuritaire du Mali, longtemps restée alarmante, connait désormais une embellie qui se traduit par la déstabilisation des groupes armés et la récupération progressive des zones assiégées. Ces résultats ont été favorisés par la mise en œuvre du Plan d'action du Gouvernement et par des partenariats avec d'autres pays pour l'achat de matériels militaires.

Une réalisation satisfaisante des objectifs de ressources budgétaires

La Loi de Finances Initiale (LFI) 2022 du Mali prévoyait des ressources budgétaires (recettes et dons) de 2 668 milliards de francs CFA, en hausse de 14% par rapport aux réalisations à fin 2021. Toutefois, au regard de l'impact des situations conjoncturelles (insécurité, inflation, embargo communautaire...) sur la mobilisation des ressources budgétaires, le budget prévu par la LFI a été révisé à la baisse dans la Loi de Finances Rectificative

(LFR) pour s'établir à 2 436 milliards de francs CFA. Cette révision a essentiellement porté sur la diminution des prévisions de mobilisation de recettes fiscales de 190 milliards de francs CFA. A fin 2022, en dépit de la crise multidimensionnelle que connait le Mali, les ressources budgétaires (recettes et dons) ont été réalisées à 97% des prévisions de la Loi de Finances Rectifiée. Ces ressources sont en progression de seulement 1% (+14 milliards de francs CFA) en 2022 contre +13% un an plus tôt. Les recettes fiscales ont été mobilisées à 99% des prévisions de la LFR. Par ailleurs, le taux de pression fiscale a reculé à 13,55% en 2022 contre 15,47% un an plus tôt.

Le maintien des ressources budgétaires en 2022 est le résultat des réformes engagées pour le renforcement de la gestion des finances publiques au Mali (modernisation des administrations, élargissement de l'assiette fiscale...), d'une part, et du dynamisme des régies financières, d'autre part. Au premier semestre 2023, les recettes et dons de l'Etat ont été exécutés à 98% des prévisions de recouvrement à fin juin et à 47% de la réalisation annuelle.

Une optimisation des dépenses publiques

Dans un contexte marqué par une crise multidimensionnelle qui limite la capacité de mobilisation des ressources budgétaires, et impacte négativement les relations entre le Mali et ses partenaires financiers (notamment certains bailleurs de fonds), l'Etat du Mali a poursuivi l'optimisation des dépenses publiques. En effet, les dépenses budgétaires (base ordonnancement)

DOSSIER...

prévues dans la Loi de Finances Initiale (2 348 milliards de francs CFA) ont été réduites de 5% dans la Loi des Finances Rectifiée (2 238 milliards de francs CFA), tenant compte d'une optimisation de certaines dépenses de biens et services et des transferts et subventions. A fin 2022, les dépenses budgétaires (base ordonnancement se sont établies à 2222 milliards de francs CFA (+2% par rapport à 2021) et représentent 99% des dépenses inscrites dans la Loi de Finance Rectifiée. En outre, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à 97% de la LFR. Au premier semestre 2023, les dépenses budgétaires sont de 1 166 milliards de francs CFA soit 84% des dépenses prévues à fin juin et 45% d'exécution du budget annuel (LFR).

Une gestion idoine de la dette publique en dépit des situations conjoncturelles défavorables

En 2022, la Stratégie d'endettement du Mali a été mise en œuvre dans un contexte difficile marqué par une crise multidimensionnelle (sécuritaire, institutionnelle, sociopolitique...). En effet, l'embargo imposé au Mali par la CEDEAO et l'UEMOA, au cours du premier semestre 2022, a entrainé une suspension de son accès au marché financier régional sur la même période. Par ailleurs, les relations entre le Mali et certains partenaires financiers se sont effritées, entrainant un arrêt du financement de certains projets (infrastructures, énergie, agriculture...). En dépit de ces situations, l'Etat du Mali est parvenu à mobiliser de la dette pour le financement de ses besoins. A fin 2022, la dette publique (intérieure et extérieure) a cru de 7% (contre 16% en 2021), passant de 5 522 milliards de francs CFA en 2021 à 5 919 milliards de francs CFA. Cette progression est portée à 74% par celle de la dette intérieure (2021: 2 272 milliards de francs CFA; 2022: 2 567 milliards de francs CFA). Le

poids de la dette publique dans le PIB est passé de 51,6% en 2021 à 50,4% en 2022, en dessous de la norme communautaire de 70% maximum. Le Mali a contracté sous forme de prêts 785 milliards de francs CFA sur le marché financier régional, à la suite de la levée des sanctions communautaires dans le second semestre de l'année 2022,

illustrant la flexibilité maintenue du pays. Au niveau de la dette extérieure, le Mali a mobilisé 250 milliards de francs CFA en 2022 contre 304 milliards de francs CFA en 2021, essentiellement (à 94%) issue de la dette multilatérale.

Par ailleurs, l'Etat du Mali a apuré le stock de la dette cumulée sur la période de l'embargo (environ 206 milliards de francs CFA) grâce à des dépôts à terme logés dans des banques locales. L'Etat du Mali a également poursuivi le règlement des échéances de la dette publique, matérialisé par un montant total du service de la dette de 798,3 milliards de francs CFA en 2022 contre 632,3 milliards de francs CFA en 2021 (+26%). A fin 2022, le service de la dette a été exécuté à 95% des prévisions contre 94% en 2021. Le service de la dette représente 50% des recettes fiscales nettes en 2022 contre 39% en 2021

Globalement, l'Etat du Mali fait preuve d'une gestion optimale de la dette publique en dépit de la crise multiforme que traverse le pays. Le Mali parvient à mobiliser les ressources pour le financement du déficit budgétaire (4,9% du PIB en 2022 contre 4,8% en 2021). Les ressources mobilisées sur l'année 2022 (1 035 milliards de francs CFA) financent entièrement (à 180%) le déficit budgétaire (576 milliards de francs CFA). Pour l'année 2023, le déficit budgétaire est attendu à 4,9%.

Source : Rassemblé par la

Division Banques et Finances/DNTCP

Quid de la notation financiere:

1. Quels avantages un Etat peut-il avoir en se soumettant à une notation financière?

La soumission à une notation financière présente plusieurs avantages pour un Etat. Voici quelquesuns d'entre eux.

- Accès aux marchés financiers: Une notation financière élevée peut faciliter l'accès d'un Etat aux marchés financiers internationaux. Cela signifie qu'il pourra emprunter de l'argent à des taux d'intérêt avantageux et obtenir des financements plus facilement.
- Confiance des investisseurs : Une notation financière élevée indique que l'Etat est considéré comme étant capable de rembourser ses dettes de manière fiable. Cela inspire confiance aux investisseurs et peut les encourager à investir dans le pays, ce qui favorise le développement économique.
- Réduction du coût de la dette : Une notation financière élevée permet à un Etat d'emprunter de l'argent à des taux d'intérêt plus bas, ce qui réduit le coût de la dette publique. Cela signifie que le gouvernement devra payer moins d'intérêts sur ses emprunts, ce qui libère des ressources pour d'autres dépenses publiques.
- Image de marque: Une notation financière solide renforce la réputation d'un Etat sur la scène internationale. Cela peut attirer les investissements étrangers, stimuler la croissance économique et améliorer la position du pays dans les négociations commerciales et économiques internationales.
- Transparence et discipline budgétaire : Pour obtenir une bonne notation financière, un Etat doit mettre en place des politiques budgétaires transparentes et disciplinées. Cela peut contribuer à renforcer la gouvernance économique du pays, à réduire les risques de corruption et à favoriser une utilisation efficace des ressources publiques.

Il convient de noter que la notation financière n'est pas la seule mesure de la santé économique d'un Etat et que d'autres facteurs doivent également être pris en compte. Cependant, elle joue un rôle important dans la perception des investisseurs et des marchés financiers.

2. Quelles sont les notes attribuées aux Etats et leurs significations en matière de notation financière ?

Les notes attribuées aux Etats et leur signification en matière de notation financière sont utilisées par les agences de notation pour évaluer la solvabilité d'un Etat et la probabilité qu'il rembourse ses dettes en temps voulu à court et/ou long terme. Ces notes sont importantes car elles aident les investisseurs et les prêteurs à évaluer les risques associés à l'investissement ou à l'octroi de prêts à différents pays.

Les principales agences de notation financière, telles que **Standard & Poor's** (S&P), **Moody's et Fitch Ratings**, utilisent des systèmes de notation similaires. Généralement, les notes attribuées aux Etats sont des combinaisons de lettres et de signes + ou - qui indiquent la qualité et la fiabilité de la dette d'un pays.

Les notes les plus couramment utilisées sont les suivantes :

- AAA: C'est la meilleure note possible et indique que l'Etat est considéré comme très fiable pour le remboursement de ses dettes;
- AA : Cette note indique que l'Etat est considéré comme de très haute qualité et présente peu de risques pour les investisseurs ;
- A : L'Etat est considéré comme de qualité élevée, mais il peut être légèrement plus risqué que ceux ayant une note AA ;
- **BBB** : C'est la note de catégorie "investment grade". Elle indique que l'Etat est de qualité moyenne et peut présenter certains risques, mais ceux-ci sont encore contrôlables ;
- **BB**: L'Etat est considéré comme spéculatif, avec des risques plus élevés pour les investisseurs;
- **B** : La dette de l'Etat est de qualité inférieure et présente un risque accru de non remboursement ;
- CCC : L'Etat est considéré comme très spéculatif et présente un risque élevé de non remboursement ;
- **D** : C'est la pire note possible et indique que l'Etat a fait défaut sur sa dette.

Il est important de noter que chaque agence de notation peut avoir ses propres variantes de notation et que ces notes peuvent évoluer au fil du temps en fonction des conditions économiques et financières du pays.



QUELQUES IMAGES DU LANCEMENT DU CALENDRIER D'EMISSION DE TITRES PUBLICS 2024

